





# Edito

*Cette année, la consommation de l'humanité a excédé ce que la nature est capable de produire en un an durant le mois d'août. Pour le reste de l'année, nous consommons à crédit en puisant dans les stocks de ressources naturelles. Ce jour de dépassement des ressources renouvelables montre que nous demandons plus à la nature que ce qu'elle peut renouveler. Concevoir des produits avec un impact moindre sur l'environnement et une utilisation plus durable des ressources constitue donc un enjeu primordial, en termes de développement durable mais aussi d'innovation, de recherche et de développement.*

*La situation économique actuelle impose également aux entreprises d'être innovantes pour rester compétitives. C'est ainsi que des entreprises se sont mises à concevoir leurs produits en réduisant leurs impacts environnementaux, tout en transformant leurs business models et apportant de nouvelles fonctionnalités au produit : c'est l'éco-conception des produits et services.*

*Le terme "éco-conception" et son contenu méthodologique ont été promus conjointement par le ministère chargé de l'environnement et l'Ademe à partir du début des années 2000. L'éco-conception est définie comme l'intégration de la protection de l'environnement dès la conception d'un produit (bien ou service), en vue de réduire ses impacts environnementaux tout au long du cycle de vie. L'environnement devient un facteur d'innovation et de créativité.*

*L'éco-conception reste un sujet perçu comme complexe et réservé aux initiés.*

## **Pourquoi ce guide ?**

*D'autres acteurs ont publié des guides plus complets, et plus spécialisés, sur le sujet de l'éco-conception. Destiné aux dirigeants de TPE-PME, ce guide cherche, d'une façon dynamique et pédagogique, à expliquer ce qu'est une démarche d'éco-conception et à montrer les bénéfices qu'une telle démarche entraîne, sans être exhaustif.*

*Ce guide présente les grandes notions de l'éco-conception, les principaux enjeux et bénéfices, et propose le témoignage de nombreux patrons qui se sont lancés dans une démarche d'éco-conception.*

*Finalement, ce guide vise à montrer aux TPE et PME qu'innovation et rentabilité ne sont pas opposées à la conception de produits respectueux de l'environnement, bien au contraire...*

**Guillaume de Bodard**

Président de la Commission Environnement et Développement Durable de la  
CGPME

# Sommaire

*Edito Guillaume de Bodard*

## I. Ce qu'il faut savoir

### A. Les grandes notions

1- Principes de l'éco-conception .....	4
2- L'analyse du cycle de vie .....	8
3- Economie circulaire .....	12

### B. Les enjeux de l'éco-conception

1- Les enjeux réglementaires .....	15
2- Les bénéfices de l'éco-conception .....	18
3- Les enjeux environnementaux .....	21

### C. Normalisation et déclarations environnementales

1- Normalisation .....	25
2- Déclarations environnementales .....	26

## II. Comprendre et Agir

### A. Pistes d'action et témoignages d'entreprise

1- Pistes d'action .....	31
2- Témoignages d'entreprise .....	35

### B. Quelques acteurs à connaître

1- Acteurs institutionnels .....	66
2- Acteurs privés .....	71

### C. Nos Fédérations en action

1- CNPA .....	76
2- Profluide .....	77
3- FEDEREC .....	78
4- Fédération de la Plasturgie et des Composites .....	79
5- FPS .....	80
6- FIEEC .....	81

*Conclusion*



# I. Ce qu'il faut savoir

## A. Les grandes notions

- 1- Principes de l'éco-conception
- 2- L'analyse du cycle de vie
- 3- Economie circulaire

## B. Les enjeux de l'éco-conception

- 1- Les enjeux réglementaires
- 2- Les bénéfices de l'éco-conception
- 3- Les enjeux environnementaux

## C. Normalisation et déclarations environnementales

- 1- Normalisation
- 2- Déclarations environnementales



## A. Les grandes notions

# 1. Principes de l'éco-conception



Auteur : quinn anya

## Une approche préventive

Toute activité humaine, économique ou non, a une influence sur l'environnement. Aucun produit ne peut revendiquer un impact nul sur l'environnement. **L'éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des produits** (biens ou services).

L'éco-conception a pour objectif de **réduire les impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie** : extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie.

Une démarche d'éco-conception permet une optimisation de l'emploi des ressources (réduction d'énergie et de matières premières), ainsi qu'une réduction des pollutions et des nuisances.

**En définitive le but de l'éco-conception est de réduire, de façon préventive, les**

## Définition de l'éco-conception

**L'ISO/TR 14062 sur le Management environnemental, publié en 2002**, définit l'éco-conception comme l'intégration des « aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits ».

**La directive 2009/125/CE** du 21 octobre 2009, déterminant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie, définit l'éco-conception comme « l'intégration des caractéristiques environnementales dans la conception du produit en vue d'améliorer la performance environnementale du produit tout au long de son cycle de vie ».

**impacts environnementaux, tout en conservant la qualité d'usage des produits.** C'est essentiellement une démarche de conception, qu'elle soit sophistiquée ou tout simplement de bon sens, dont le but est d'aboutir à une amélioration de la qualité écologique des produits.

## Une démarche d'arbitrage

La démarche d'éco-conception est une démarche d'arbitrage, il s'agit de « décider en connaissance de cause » entre les coûts économiques et les coûts environnementaux. Ces arbitrages consistent à trouver un équilibre entre différentes options de conception.

## Une approche globale

L'éco-conception se caractérise par une démarche multi-étapes, multi-critères et multi-acteurs.

- **L'éco-conception est une démarche multi-étapes** : elle prend en compte les diverses étapes du cycle de vie du produit (extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie),
- **L'éco-conception est une démarche multi-critères** : elle prend en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité...,
- **L'éco-conception est une démarche multi-acteurs** : une démarche d'éco-conception est mise en œuvre par une entreprise ou un organisme public, mais elle implique l'ensemble des parties prenantes pour qu'elle soit réussie. Les fournisseurs, ainsi que les recycleurs, réparateurs et récupérateurs font partie intégrante du cycle de vie d'un produit ainsi que les consommateurs, acheteurs ou utilisateurs qui influencent la phase d'usage.

## Quelques chiffres

D'après l'étude "La rentabilité de l'éco-conception : une analyse économique" du Pôle éco-conception et Management du Cycle de Vie et de l'Institut de développement de produits, sur **30 entreprises** ayant fait une démarche d'éco-conception, **26** ont vu une augmentation de leurs ventes.

**40%** des entreprises qui ont augmenté leur profit grâce à l'éco-conception ont vu la marge sur les produits éco-conçus être supérieure aux produits fabriqués de manière traditionnelle.



Auteur : Jayson Gatdula

## Différentes mises en œuvre de l'éco-conception

L'éco-conception se différencie selon la stratégie de l'entreprise. La démarche peut se mettre en œuvre selon 3 axes :

- **Technique** avec de nouveaux procédés de fabrication, de nouveaux matériaux ou de nouvelles fonctionnalités,
- **Commerciale** avec un changement de communication interne/externe, un changement du mode de distribution, ou de tarification (passage du produit au service),
- **Organisationnelle** avec un développement de partenariats, et le recueil (systématique ou non) de données environnementales.

## Eco-conception et RSE : deux démarches complémentaires

**La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est le versant du développement durable appréhendé par l'entreprise**, qui doit donc s'appuyer sur les trois piliers ; l'environnement, le social et l'économique.

L'éco-conception s'intègre dans la notion plus large de la RSE, et embrasse les trois piliers :

**Le pilier économique** : l'éco-conception est un levier de croissance pour les PME grâce à une réponse aux besoins

des acheteurs et des consommateurs et une plus grande innovation,

**Le pilier environnemental** : l'éco-conception, c'est réduire l'utilisation des matières premières, diminuer la pollution de l'air et de l'eau...,

**Le pilier social** : les problématiques sociales en lien avec l'éco-conception sont nombreuses avec le lieu de la fabrication du produit, l'objectif de transparence pour mieux informer les consommateurs...

## Les différentes méthodes d'éco-conception

- **Les démarches de type exhaustif** : c'est l'évaluation globale de l'ensemble du cycle de vie du produit et de tous ses impacts environnementaux, puis une recherche des **options de conception** permettant de réduire l'ampleur des principaux problèmes environnementaux. Enfin, il faut contrôler que **les pistes d'amélioration soient efficaces** et n'aggravent pas d'autres impacts. L'analyse du cycle de vie, ou ACV, est une démarche de type exhaustif.
- **Les démarches de type sélectif** : c'est la recherche d'options de conception permettant de réduire l'ampleur d'un ou plusieurs problèmes préalablement identifiés. Une étude d'éco-conception qui **se focalise sur certains aspects environnementaux du produit** peut être pertinente même si elle **ne couvre pas l'ensemble du cycle de vie et l'ensemble des impacts environnementaux du produit**.

Se focaliser sur certaines caractéristiques du produit ou certaines étapes de son cycle de vie ne doit pas faire perdre pour autant la vision globale propre à l'éco-conception : **il faut vérifier que le gain environnemental obtenu ne se fait pas au détriment d'autres aspects environnementaux.**

# Les 4 niveaux de l'éco-conception

## Des actions adaptées aux besoins des entreprises.

L'éco-conception est accessible à toute entreprise. On peut identifier quatre niveaux d'éco-conception selon les besoins des entreprises.

- **Amélioration de produit ou de service** : amélioration progressive environnementale de produits existants, mais les techniques employées restent les mêmes. Il peut s'agir d'optimiser le processus de conception du produit.
- **Reconception du produit** : approfondissement et temps de développement plus important que le niveau précédent pour reconcevoir le produit. Le concept du produit reste le même mais certaines parties

du produit sont développés ou remplacés par d'autres.

- **Innovation des fonctions** : implique de créer un nouveau concept de produit, en changeant la façon dont la fonction du produit est remplie. Il s'agit d'une innovation de rupture.
- **Innovation de système** : de nouveaux produits et services nécessitent des modifications de l'infrastructure et un changement culturel. Le modèle économique peut être modifié en passant, par exemple, de la vente du produit à la vente d'une fonction sous forme de service.

### NIVEAU 1

#### Amélioration de produit (biens ou services)

Amélioration environnementale progressive de produits existants, en travaillant sur un ou plusieurs composants, sans modification majeure de technologie employée.

### NIVEAU 2

#### Reconception du produit

Approfondissement et temps de développement plus important que le niveau précédent pour reconcevoir le produit. Le concept du produit reste le même et il s'agit de reconcevoir l'architecture du produit

### NIVEAU 3

#### Innovation fonctionnelle

Ce niveau implique de créer un nouveau concept de produit ou de nouvelle technologie, en changeant la façon dont la fonction du produit est remplie. Il s'agit d'une innovation de rupture.

### NIVEAU 4

#### Innovation au niveau du système produit/service

Ce quatrième niveau vise à proposer de nouvelles organisations ou de nouveaux systèmes produits/services. Ce niveau peut nécessiter des modifications sur la chaîne de valeur, des infrastructures voir un changement culturel. Le modèle économique peut être modifié en passant, par exemple, de la vente du produit à la vente d'une fonction sous forme de service.

## 2. L'analyse du cycle de vie

### Une méthode de référence

La méthode de référence pour l'évaluation environnementale des produits est **l'analyse du cycle de vie (ACV)**. Cette méthode, introduite en France à partir du début des années 1990, fait aujourd'hui l'objet de deux normes internationales : **la norme ISO 14 040, qui présente la démarche générale de l'ACV et ses différentes étapes, ainsi que la norme ISO 14 044, qui se focalise sur l'étape de l'évaluation et de la hiérarchisation des impacts environnementaux.**

Il s'agit de **considérer les impacts environnementaux du produit sur l'ensemble de son cycle de vie.**

La pratique de l'éco-conception nécessite une bonne compréhension des concepts et des raisonnements de l'ACV, **mais il est possible de faire de l'éco-conception sans réaliser une étude d'ACV.**

#### **La prise en compte de la durée d'usage effective**

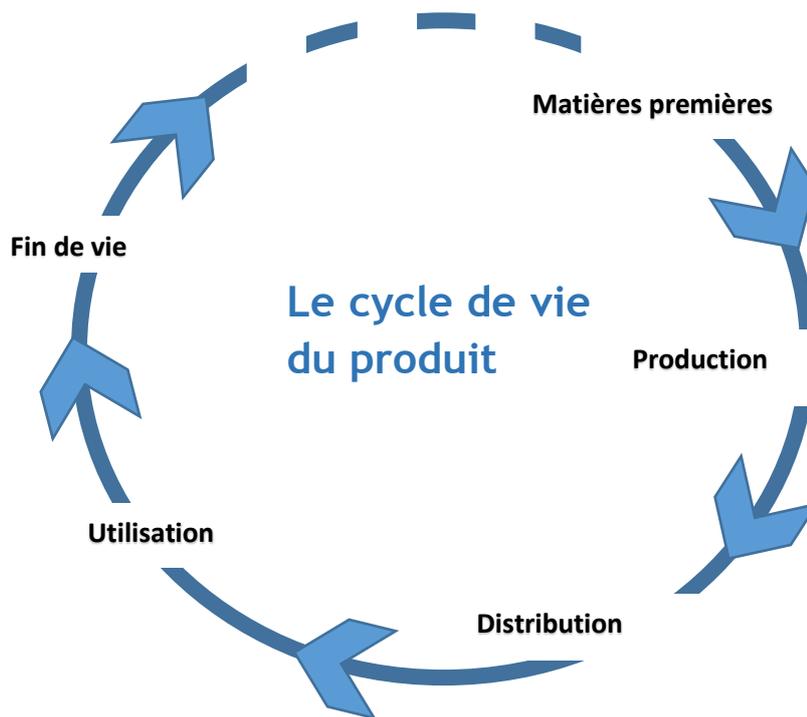
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans son étude sur la durée de vie des équipements électriques et électroniques de juillet 2012, a réalisé une analyse du cycle de vie des téléphones mobiles. Si ces produits peuvent potentiellement durer une dizaine d'année, leur durée d'usage n'est en moyenne que de deux ans (durée de renouvellement du forfait, mode passagère...).

**Dans cet exemple, la démarche d'éco-conception doit prendre en compte la durée effective d'utilisation, ou proposer un modèle économique correspondant aux nouveaux usages.**

**Le cycle de vie d'un produit est généralement segmenté en cinq phases distinctes :**

- 1. La phase d'extraction et/ou de fabrication des matières premières,**
- 2. La phase de production du produit,** avec la transformation et fabrication des matières premières en pièces et composants du produit,
- 3. La phase de distribution du produit,**
- 4. La phase d'utilisation du produit.** Cette phase s'intéresse à la consommation du produit, son entretien, sa réparation, et l'utilisation de produits annexes (consommables),
- 5. La fin de vie du produit,** qui correspond, soit au recyclage, soit à la manière de gérer les déchets résultant d'un produit. Cette phase prend également en compte le transport du produit vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets. La vision globale permet également d'internaliser les externalités dues à l'utilisation du produit.

Tout au long de cette chaîne, **de nombreux acteurs concourent à l'élaboration et au devenir du produit :** pour fournir les différents composants, les assembler, acheminer et proposer le produit à la vente, l'utiliser, le collecter après usage et enfin l'éliminer ou le recycler.



## Rechercher l'efficacité globale sur le cycle de vie

La vision globale propre à l'éco-conception (multi-étapes et multicritères) lui donne son originalité et en fait une démarche propice à l'innovation, **en recherchant l'efficacité globale de la chaîne et en évitant les transferts de pollution** (d'une étape à une autre, ou d'un milieu naturel vers un autre). Ainsi, dans leur grande variété de mise en œuvre, toutes les méthodes utilisées en éco-conception se réfèrent à la même exigence : **le concepteur doit veiller à ne pas laisser une amélioration ponctuelle aller de pair avec une aggravation ou une création d'impact par ailleurs.**

## Une ACV : oui, mais pour quel résultat ?

Le Commissariat général au développement durable (CGDD), dans une plaquette d'information « Tour d'horizon sur l'éco-conception des produits » du 29 novembre 2013, estime que les réductions d'impacts environnementaux sont couramment comprises entre **10 et 40%** sur un produit pour une douzaine d'indicateurs. La réduction d'impacts peut aller jusqu'à **70%** pour certains produits.

## Les étapes de la démarche d'ACV

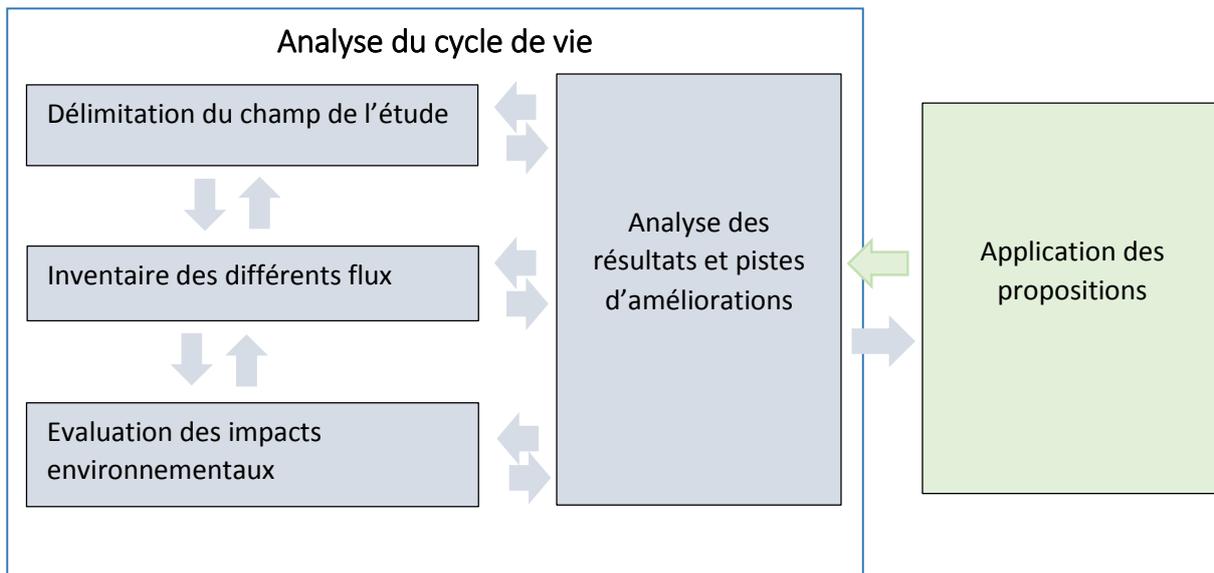
Les produits ayant un impact important sur l'environnement ne sont pas les seuls concernés, tous les produits et services le sont.

L'ACV se déroule en quatre étapes :

- **La délimitation du champ de l'étude,**
- **L'inventaire des flux de matières et d'énergies** entrants et sortants à

chaque étape du cycle de vie du produit,

- **L'évaluation des impacts environnementaux** selon les différents flux inventoriés,
- **Analyse des résultats,** recherche de pistes d'amélioration.



## L'unité fonctionnelle

### Etablir une base de comparaison

La comparaison joue un rôle essentiel en éco-conception : on compare des produits du point de vue de leurs impacts environnementaux. **Mais on ne compare entre eux que des produits qui remplissent la même fonction.**

Ainsi, le but de l'éco-conception est de réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit, **à service rendu égal**. Définir une base de comparaison, c'est **déterminer**

**quels produits vont être comparés entre eux, chacun avec ses propres caractéristiques, pourvu qu'ils remplissent la même fonction.** La démarche d'éco-conception ne dégrade donc pas les fonctions du produit : un produit éco-conçu a une fonction au moins équivalente à un produit précédent.

L'unité fonctionnelle est une notion essentielle en matière d'éco-conception. **Définir cette unité va permettre de ramener les impacts environnementaux à une « tranche de résultat »** identique pour tous les produits étudiés appartenant à une même catégorie.

**Une fois que l'unité fonctionnelle est définie, la recherche d'améliorations écologiques peut commencer.**

On va chercher à identifier des options de conception concernant des paramètres techniques pour lesquels des marges d'amélioration existent (solutions

techniquement faisables à des coûts acceptables), permettant de déboucher sur une réduction des impacts environnementaux du produit.

#### Exemples d'unité fonctionnelle

- L'unité fonctionnelle d'une lessive serait la quantité de lessive nécessaire pour laver une quantité de linge dans des conditions déterminées (dureté de l'eau, degré de salissure du linge...).
- L'unité fonctionnelle d'un moyen de transport serait le transport d'un passager sur une distance dans des conditions déterminées (confort du passager, vitesse du moyen de transport...).

## Les flux de matière et d'énergie

Les impacts d'un produit sur l'environnement sont associés au flux de matières et d'énergies présents à chacune des étapes de son cycle de vie. On appelle ces flux de matière ou d'énergie **des « flux entrants » lorsqu'ils correspondent à des ressources prélevées dans la nature, ou des « flux sortants » lorsqu'ils correspondent à des rejets dans les milieux naturels (eau, air, sols).**

**L'ACV permet de convertir les flux entrants et sortants, aux différentes étapes du cycle de vie en impacts environnementaux rapportés à une unité fonctionnelle.**

### 3. Economie circulaire

**L'éco-conception est une démarche incluse dans le concept d'économie circulaire.**

**Si l'éco-conception tend à diminuer les impacts environnementaux d'un produit, l'économie circulaire cherche à rendre la société dans son ensemble moins polluante et plus sobre dans l'utilisation des ressources tout en poursuivant l'objectif de croissance économique et de création d'emplois.**

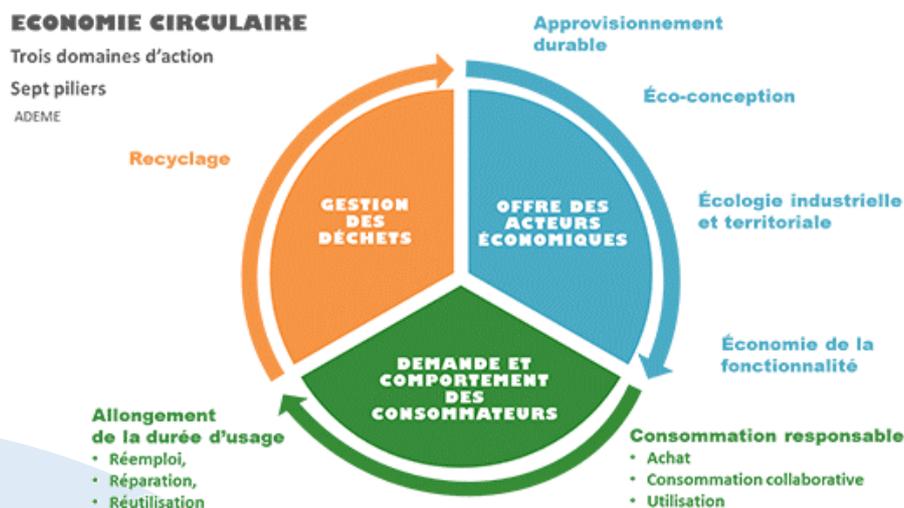
L'économie circulaire est un nouveau modèle d'économie qui vise à rompre avec la logique traditionnelle de l'économie linéaire, « extraire, fabriquer, consommer, jeter ». Au contraire, elle tend à réorienter les modèles de production, d'échanges et de consommation et à rendre l'économie moins dépendante des ressources non renouvelables, notamment en faisant des boucles ; à limiter la consommation des ressources stratégiques et à créer des emplois non-délocalisables...

Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) estime ainsi qu'il faudra d'ici 2050 multiplier la productivité des ressources

par un facteur compris entre 4 et 10 pour tenir compte de la limite des ressources de la planète (source SNTEDD 2015-2020 - Vision 2050, The new agenda for business, WBCSD, 2010).

La loi relative à transition énergétique pour la croissance verte donne à la France pour objectif « ... d'assurer la transition vers un modèle d'économie circulaire, en développant un système de production et d'échanges prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent être réutilisés ou redevenir des matières premières nouvelles, afin de réduire la consommation et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources. L'optimisation du cycle de vie des produits prend en compte de manière intégrée l'économie des ressources, matières, énergie, émissions de gaz à effet de serre, et eau nécessaires à ce cycle ».

**Ce modèle permettrait de ne prélever qu'à hauteur de ce que la nature peut renouveler et de n'y rejeter que ce qu'elle pourrait absorber.**



# Les composantes de l'économie circulaire

L'économie circulaire, c'est avant tout un ensemble de démarches ou de concepts visant à rendre l'utilisation des ressources beaucoup plus efficiente ;

- **L'éco-conception** : sujet de ce guide, elle promeut donc un **meilleur usage des matières, et facilite la recyclabilité et le réemploi des produits** tout en préservant ou améliorant, leurs performances, et en réduisant les rejets dans les milieux naturels.
- **L'écologie industrielle** : l'écologie industrielle relève d'une **démarche territoriale avec comme objectif la mise en place de circuits économiques courts**. A l'instar de l'éco-conception, on cherche à maîtriser les flux de matières et d'énergie, mais à l'échelle d'un territoire, et non plus d'un produit. On essaye de rapprocher le fonctionnement d'une industrie d'un écosystème naturel. Si le recyclage et la valorisation de certains déchets n'est pas nouveau, **il s'agit d'en faire un principe applicable à tous les secteurs, tous les produits, avec la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, et une application territoriale.**
- **L'économie de fonctionnalité** : l'économie de fonctionnalité consiste à **passer de la notion de vente du bien à celle de la mise à disposition du bien (avec par exemple une tarification fondée sur son usage)**. C'est l'utilisation du produit qui vient se placer au centre de l'économie. Le système de location de vélos et d'automobiles s'inspire de ce système.
- **L'économie collaborative** : l'économie collaborative regroupe l'ensemble des nouvelles possibilités de consommation où le citoyen est un « consom'acteur ». Il s'agit **du partage, du troc, de l'échange, de la location ou du don**. Ces nouveaux modèles permettent une optimisation du taux d'utilisation des équipements tout en satisfaisant les besoins.

## Jour du dépassement planétaire !

En **2015**, le « **Global Overshoot Day** », ou « jour du dépassement planétaire » a eu lieu le jeudi 13 aout. La planète régénère continuellement ses ressources naturelles, mais à un rythme plus lent que notre consommation actuelle. Il aura fallu moins de huit mois pour que l'Homme consomme toutes les ressources que la terre produit en un an. A partir du « Global Overshoot Day », l'humanité consomme à crédit. **En 2014, le jour du dépassement était le mardi 19 aout.**

Chaque année, l'ONG Global Footprint Network compare la production biologique à la consommation qu'en font les humains sur une période d'un an, et donne la date du « Global Overshoot Day ».



## B. Les enjeux de l'éco-conception

# 1. Les enjeux réglementaires

L'un des principaux enjeux de l'éco-conception est **de respecter ou d'anticiper les réglementations environnementales sur le cycle de vie du produit**. Ces réglementations sont l'expression d'une dégradation de plus en plus importante de l'environnement et d'une tension sur les matières premières. Les entreprises doivent s'adapter rapidement à un cadre réglementaire qui évolue vite et qui s'impose aux produits circulant sur le marché européen.

Une **veille juridique est de plus en plus conseillée** pour suivre et s'adapter aux différentes réglementations.

## Actualité

Le ministère de l'écologie a remis **le 24 avril 2014 à la commission européenne son plan national d'action** visant à l'objectif de **20%** d'économie d'énergie **d'ici 2020**. Le plan incite par exemple à l'éco-conception des ampoules et téléviseur afin de réduire les consommations d'énergie respectives de **0,75** Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) et **0,3** Mtep en 2020.

## Au sein de l'Union européenne

L'Union Européenne a posé les premiers fondements de la réglementation sur l'éco-conception, avec le **livre vert sur la politique intégrée de produits du 7 février 2001** qui pose des axes comprenant la conception écologique des produits. Le

Le livre vert promeut l'éco-conception des produits pour proposer sur le marché des produits plus respectueux de l'environnement.

### Directive établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception

La **Directive cadre 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie** permet de fixer par règlement des exigences de

performances minimales pour les produits mis sur le marché, et ainsi d'interdire les produits les moins efficaces. La directive incite ainsi les fabricants à produire des produits conçus pour réduire leur impact sur l'environnement.

### Une quinzaine de règlements sectoriels ont été adoptés pour certains produits :

Les climatiseurs et les ventilateurs de confort, circulateurs, lave-vaisselle domestiques, éclairage domestique, réfrigération domestique, machines à laver domestiques, moteurs électriques,

alimentations externes, ventilateurs, décodeurs simples, les pertes de mode arrêt des équipements électriques et électroniques (ménagers et de bureau), téléviseurs, éclairage tertiaire (bureau et extérieur)...



Auteur : openDemocracy

Cette directive a été transposée en droit français par un **décret du 28 juin 2011, et par un arrêté du 3 août 2011**. Les biens ayant un impact sur la consommation d'énergie durant leur utilisation sont soumis dès leur conception à des exigences d'éco-conception.

## Directives concernant la responsabilité élargie des producteurs

Le principe de responsabilité élargie implique que **les fabricants, les importateurs de produits et les distributeurs** (pour les produits de leur propre marque) **doivent prendre en charge la collecte puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de leurs produits**. La responsabilité élargie répond aux principes de l'éco-conception, et cherche à responsabiliser le fabricant sur la fin de vie de ses produits.

La **directive 2000/53/CE du 18 septembre 2000** sur les véhicules hors d'usage met en place **la responsabilité élargie des constructeurs et importateurs de véhicules**. Cette directive prévoit une réduction des substances dangereuses dès la conception des véhicules.

Plusieurs autres textes mettent en place le principe de responsabilité incitant à l'éco-conception des produits, notamment :

### Chiffres

En **2010**, **6,4** kilos par habitant et par an ont été collectés, et **80 %** des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers collectés ont été recyclés.

- La **directive 2006/66/CE du 6 septembre 2006, relative aux piles et accumulateurs** cherche à faciliter le recyclage de ces déchets en fixant des taux de collecte par les fabricants et interdit des piles et batteries contenant certaines matières dangereuses,
- La **directive 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**, refonte de la directive DEEE du 27 janvier 2003, met à la charge des fabricants la valorisation et le traitement des produits électriques et électroniques en fin de vie. L'objectif final est une collecte de 20 kilos de DEEE par habitant chaque année d'ici 2020.

## Autres directives incitant à l'éco-conception

1. **Les directives « RoHS » (Removal of Hazardous Substances) du 27 janvier 2003 et du 8 juin 2011** interdisent six substances (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, PBB, PBDE) dans la composition des équipements électriques et électroniques. Cette directive poursuit comme objectif principal la protection de la santé publique, mais a aussi comme but avoué le non gaspillage des matières premières.
2. **Le règlement REACH du 18 décembre 2006** institue une agence européenne des produits chimiques, et rend les producteurs responsables de l'évaluation et de la gestion des risques posés par les produits chimiques qu'ils utilisent pour la fabrication de leurs produits, et par la fourniture d'informations de sécurité adéquates aux utilisateurs de ces produits.

## En France

La **loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement**, dite loi Grenelle 1, prévoit une **politique de réduction des déchets qui passera notamment par l'éco-conception du produit**, et par la prise en compte des critères d'éco-conception pour moduler les contributions financières des industriels aux éco-organismes.

Le code des marchés publics impose aux acheteurs publics de **prendre en compte le développement durable dans les marchés publics** qu'ils passent. Les spécifications techniques de ces marchés peuvent inclure des caractéristiques environnementales, et l'acheteur doit fonder en partie le choix de son contractant sur ses performances en matière de protection de l'environnement.

### Actualité

La loi relative à la transition énergétique encourage le développement de l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage, et la réduction des déchets à la source.



Auteur : flow-to-graff

## 2. Les bénéfices de l'éco-conception

### Gains environnementaux

Le gain environnemental d'une démarche d'éco-conception est le bénéfice le plus évident. L'éco-conception peut apporter des **gains environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie du produit**, et limiter les impacts environnementaux ; **l'élimination de substances toxiques, la réduction de l'utilisation des matières premières, la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie... La réutilisation et la recyclabilité** des produits en fin de vie permettent de réduire les pollutions et les nuisances.

La commission Sukhdev estime la valeur des services rendus chaque année par la nature à l'économie mondiale à **23.500 milliards d'euros**. Eco-concevoir, c'est donc préserver un développement pour les générations futures.



Auteur : monteregina

#### La commission Sukhdev

En 2007, l'Union Européenne a demandé à l'économiste indien Pavan Sukhdev de conduire une étude sur le chiffrage de la valeur de ce que nous apportent les ressources naturelles. La présentation de cette étude a eu lieu en 2010 lors de Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya.



Auteur : Magda's Cauldron

### Connaître ses produits

Entamer une démarche d'éco-conception, c'est aussi porter un nouveau regard sur son produit, essayer de l'optimiser pour qu'il ait les mêmes fonctionnalités tout en impactant moins l'environnement. C'est rechercher **une meilleure performance globale du produit** sur l'ensemble de son cycle de vie. Ce nouveau regard sur le produit favorise la créativité et l'innovation.

Lorsqu'une entreprise se lance dans une démarche d'éco-conception, elle cherche à mieux connaître son produit en termes d'impacts sur l'environnement. Elle dresse un profil environnemental sur la fabrication, la distribution, l'utilisation et la valorisation du produit. Les aspects ainsi découverts ne sont pas seulement environnementaux, mais portent aussi sur la qualité du produit, sa fonction, les matières et les technologies employées.

## Satisfaction et motivation des salariés

Dans **une étude sur la rentabilité de l'éco-conception de janvier 2014** de l'Institut de développement de produits (IDP) au Québec et le Pôle Éco-conception et Management du Cycle de Vie en France, les entreprises ont été **58% à répondre qu'une retombée importante de l'éco-conception était**

**« l'augmentation de la motivation ou de la fierté des employés »**. L'éco-conception demande l'implication de tous les corps de métier au sein de l'entreprise. Une telle démarche favorise une plus grande créativité et une plus grande motivation des salariés pour proposer une nouvelle façon de concevoir un produit.

## Réduction du coût du produit

L'éco-conception est avant tout **une démarche d'arbitrage entre des objectifs parfois contradictoires : qualité, coûts, délais, sécurité, environnement.**

Afin d'éviter les écueils, il faut se fixer un triple objectif :

- Améliorer ou optimiser le service rendu par le produit,
- Réduire les impacts environnementaux,
- Réduire le coût du produit.

Chaque entreprise peut, en fonction de ses objectifs propres et de ses priorités, choisir de ne pas retenir des solutions trop coûteuses.

**Les premiers pas de l'éco-conception sont souvent faciles et peu coûteux à mettre en œuvre. Ils peuvent coïncider avec des options de bon sens qui amènent une réduction des coûts.** L'éco-conception devient alors un

élément de compétitivité avec d'importantes économies en perspective : réduction des matières premières, réorganisation d'un process...

Dans l'étude sur la rentabilité de l'éco-conception, **96% des entreprises** (80% d'entre elles sont des PME de moins de 250 salariés) y répondant ont estimé que **l'éco-conception de produits a un effet positif ou neutre sur les profits de l'entreprise.**



Auteur : 401(K) 2013

## Une image responsable

Les entreprises ayant entamé une démarche d'éco-conception ont de **meilleures relations avec l'ensemble des parties prenantes**, et elles sont souvent **citées comme exemple** dans les médias et par les pouvoirs publics. Il s'agit aussi

pour les entreprises d'avoir une **communication responsable** en analysant les impacts environnementaux des actions de communication et en répondant aux attentes des parties prenantes.

## Répondre aux besoins des consommateurs et les fidéliser

De nombreux consommateurs sont aujourd'hui à la recherche de produits fabriqués par des entreprises qui prennent en considération les problématiques environnementales. Le **respect de l'environnement fait aujourd'hui partie de l'excellence d'un produit**.

Ethicity (agence spécialisée dans le conseil en stratégie de développement durable), **dans une étude de 2011, a démontré que 65% des consommateurs français prennent en considération les enjeux du développement durable dans**

**leurs achats**. Deux tiers des consommateurs y attachent de l'importance, même si la réalité économique rattrape parfois cette bonne intention.

### Exemple

L'association WECF France (Women in Europe for a Common Future) **promeut l'éco-conception comme stratégie d'entreprise pour les fabricants et distributeurs de jouets**. Les membres de cette association sont en demande de jouets « sains ».

### 3. Les enjeux environnementaux

Démarrer une démarche d'éco-conception est l'occasion pour l'entreprise de réfléchir à la **pérennisation de ses filières d'approvisionnement** en anticipant la **raréfaction des ressources naturelles**. A travers chaque étape de son cycle de vie, un produit a des impacts sur l'environnement par les flux de matière et d'énergie qu'il nécessite. Ces flux de matière et d'énergie sont susceptibles de modifier l'état de l'environnement à l'échelle régionale ou planétaire. Les pollutions et les nuisances sont également à prendre en compte.

Une démarche d'éco-conception permet d'examiner les relations existantes entre un choix de conception et les impacts environnementaux qui en découlent.

L'Agence Européenne pour l'Environnement estime le coût de **la mortalité liée -seulement- à la pollution de l'air à près de 145 milliards d'euros par an**. Une part importante de ces coûts serait liée aux activités industrielles, avec un **impact sur l'environnement et la santé entre 102 et 169 milliards d'euros pour les 10 000 plus grandes usines d'Europe (production d'électricité incluse)**.

## Eutrophisation des eaux

Auteur : eutrophication&hypoxia



L'eutrophisation est « l'asphyxie » des eaux (douces ou marines) par l'accumulation d'éléments nutritifs (nitrates, phosphates...) dans le milieu aquatique, provoquant **une prolifération d'algues qui consomment l'oxygène présent dans l'eau et mettent en danger la faune et le reste de la flore**. Les eaux usées domestiques et industrielles, l'agriculture et l'élevage intensif sont les principales causes de l'eutrophisation des eaux. Les solutions à ce problème sont d'optimiser l'utilisation des engrais et de **réduire les quantités de phosphates et de nitrates dans les produits ménagers**.

## Pollution photochimique

Auteur : Stuck in Customs



Les gaz émis lors de la combustion du charbon et du pétrole ont un autre effet néfaste sur l'environnement. Les oxydes d'azotes et autres polluants issus des transports, sous certaines conditions climatiques (ensoleillement, peu de vent) vont former de l'ozone en basse altitude. L'ozone est un gaz à fort pouvoir **oxydant qui peut dégrader certains matériaux et provoquer des troubles respiratoires**. Les différents impacts environnementaux sont interdépendants. La pollution photochimique entraîne l'acidification des sols et de l'eau.

## Toxicité de certaines substances

Auteur : snre

De nombreuses substances chimiques plus ou moins toxiques sont susceptibles d'être émises durant le cycle de vie d'un produit et présentent des risques pour l'Homme et les écosystèmes. Métaux lourds, solvants, pesticides sont des substances qui peuvent être **très toxiques et provoquer des cancers**. Eco-concevoir un produit peut consister à réduire la quantité et la toxicité de substances chimiques utilisées pour la fabrication des produits.

## Epuisement des matières premières



Auteur : The Library of Congress

Les matières premières minérales et énergétiques sont présentes en quantité finie sur Terre et ne sont pas renouvelables (à l'échelle humaine). Des matières aussi variées que l'or, l'argent, le pétrole, le cuivre, le lithium (...) en font parties, et les gisements exploitables à un coût admissible vont aller en se raréfiant. Il est donc indispensable de trouver des alternatives et de **privilégier le recyclage et la réutilisation des produits à l'incinération**.

## Changement climatique (effet de serre)



Auteur : Matt and Kim Rudge

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet de maintenir sur Terre une température propice au développement de la vie. Les activités humaines amplifient trop rapidement ce phénomène pour que la plupart des espèces s'adaptent à la montée des températures. **Le principal gaz générateur d'effet de serre est le CO<sub>2</sub>**, mais le méthane, le N<sub>2</sub>O (...) participent également à l'effet de serre. Le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) espère contenir le réchauffement à 2 degrés à l'horizon 2100** avec des évolutions dans les énergies utilisées, en réduisant la part des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) dont la combustion émet du CO<sub>2</sub>. Mais cet objectif ne pourra être atteint que si l'on suit les trajectoires du scénario le plus ambitieux.

## Diminution de la couche d'ozone

Auteur : Devis

La **couche d'ozone** permet de **filtrer une part importante des rayons ultraviolets** nocifs du soleil. Mais **l'utilisation de certains gaz (aérosols et réfrigérants) entraîne une diminution** de cette couche protectrice. Les rayons ultraviolets passent ainsi plus facilement et perturbent le développement des animaux et de l'Homme (cancers, brûlures...). Le protocole de Montréal, du **16 septembre 2009**, a interdit l'usage de certaines substances chimiques responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Depuis, la couche d'ozone semble se reconstituer grâce au **remplacement progressif des gaz concernés dans les produits et appareils**.

## Acidification

Auteur : Stuck in Customs

C'est **l'augmentation de substances acidifiantes** (acide sulfurique, acide chlorhydrique...) **dans le sol, dans un cours d'eau ou dans l'air**. Les principaux polluants responsables de l'acidification sont le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote (émis lors de la combustion du charbon et du pétrole) et sont véhiculés dans l'environnement, notamment par les pluies acides. Ces pluies entraînent des dommages sur la végétation et menacent l'équilibre de la biodiversité dans les zones affectées. La **modernisation des installations et l'amélioration de l'efficacité énergétique permet de limiter ce phénomène**.



## C. Normalisation et déclarations

# 1. Normalisation de l'éco-conception

L'Organisation Internationale de normalisation (ISO) a élaboré des normes sur le management environnemental: c'est la famille de normes ISO 14000. Certaines de ces normes ISO 14000 traitent directement de l'éco-conception. Les normes ISO 14000 ont pour objectif de **"faciliter la fusion des objectifs commerciaux et environnementaux en encourageant la prise en compte des aspects environnementaux dans la conception des produits."** Les normes ISO 14000 portent entre autres sur l'évaluation de la performance environnementale, l'étiquetage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits, les aspects environnementaux de la conception et du développement de produit dans les normes de produit...

Aujourd'hui, la norme la plus importante sur l'éco-conception est **la norme ISO 14062**, publiée en **2002**, et intitulée « Management environnemental-intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit. » Elle **décrit des pratiques relatives à l'éco-conception des produits (bien ou service)**. Elle est reprise au niveau français par la **norme AFNOR NF XP X 30-262**, elle est destinée aux concepteurs et

**Le comité technique ISO/TC 207** est responsable de l'élaboration et de la mise à jour des normes de la famille ISO 14000 dans le domaine des systèmes de management environnemental.

## Norme ISO, qu'est-ce que c'est ?

Une norme ISO est un document normatif, élaboré par l'International Standard Organisation, qui définit un vocabulaire commun, des caractéristiques ou des méthodes concernant les produits, le management des entreprises, ou des thématiques de tout ordre (sécurité, hygiène, environnement...).

En savoir plus : <http://www.iso.org/>



et développeurs de produits.

**L'analyse du cycle de vie (ACV)**, méthode de référence pour l'évaluation environnementale, fait également l'objet de deux normes ISO : **la norme ISO 14040 qui présente la démarche générale de l'ACV et ses différentes étapes, ainsi que la norme ISO 14044 qui se focalise sur l'étape de l'évaluation et de la hiérarchisation des impacts environnementaux.**

### Les autres normes ISO traitant de l'éco-conception

- **L'ISO 14001 propose des principes généraux pour prendre en compte l'environnement dans l'activité des entreprises, ce qui inclut la conception des produits.**
- **La norme ISO 14006, « Systèmes de management environnemental - Lignes directrices pour incorporer l'éco-conception », publiée en octobre 2011, fournit quant à elle des indications pour mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer le management de l'éco-conception.**

## 2. Déclarations environnementales

Lorsque l'entreprise se lance dans une démarche d'éco-conception, il est intéressant de **rechercher un avantage commercial en communiquant sur les produits plus respectueux de l'environnement.**

Trois formes de déclarations environnementales sont encadrées par **la famille des normes ISO 14020** qui traite de **l'étiquetage environnemental des produits**, avec la communication sur les aspects environnementaux des produits et services :

- **Les écolabels par tierce partie** (étiquetage environnemental de type I, ISO 14024) valorisent les produits respectant des exigences environnementales définies dans des cahiers des charges pour chaque catégorie de produits remplissant une même fonction. Ils portent sur les impacts écologiques couvrant tout le

cycle de vie d'un produit. Les référentiels de ces écolabels sont élaborés en concertation sous la gouvernance soit des pouvoirs publics (ex : écolabel européen), soit des organismes privés.

- **Les auto-déclarations environnementales** (étiquetage environnementale de type II, ISO 14021) sont des allégations véhiculées par un producteur sous sa propre responsabilité, pour présenter certaines caractéristiques bien précises de son produit (recyclable, économe en eau...).
- **Les écoprofiles** (étiquetage environnementale de type III, ISO 14025) consistent en la mise à disposition de données quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit.

### L'écolabel européen

L'écolabel écologique européen est un écolabel par tierce partie (type I). Il a pour objectif de **promouvoir la conception de produits ayant un impact moindre sur l'environnement.** Ce label européen « prend en considération le

**cycle de vie du produit** à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage ».

L'écolabel européen est un instrument de politique publique dit « volontaire » : il appartient aux entreprises intéressées d'en faire la demande auprès d'un « organisme compétent ». L'Ecolabel Européen s'applique aux produits et services destinés aux consommateurs ou aux utilisateurs.



## Les logos environnementaux

Les logos environnementaux identifient les produits et services qui sont engagés dans une démarche de limitation de leurs impacts environnementaux. Les logos environnementaux fournissent des

des critères techniques d'amélioration du produit et s'appuient sur des cahiers des charges. Ils peuvent donc être utilisés comme des guides d'éco-conception.

Les logos présentés dans le présent guide CGPME sont des exemples : Il y a **presque autant de logos** que de gammes de produit. **L'ADEME a publié un guide "Les logos environnementaux sur les produits : panorama des logos sur les produits du quotidien"** 50 logos ont été analysés de manière approfondie.

**Lien vers le guide :** [www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits](http://www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits)

### NF environnement

C'est un étiquetage environnemental de type 1 (ISO 14024). La marque NF environnement est **délivrée par AFNOR certification pour distinguer les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit**. NF environnement garantit également la qualité des produits et services. Ces cahiers des charges sont définis par catégorie de produit tout comme l'écolabel européen.

### PEFC

Le logo PEFC atteste que les propriétaires fonciers et/ou l'entreprise exploitante met en œuvre **des pratiques de gestion forestière durable, limitant les impacts environnementaux sur la faune, la flore et le milieu naturel...**

### Ecocert

Le référentiel Ecocert pour les cosmétiques écologiques et biologiques garantit **un produit cosmétique respectueux de l'environnement avec une utilisation d'ingrédients issus de ressources renouvelables, et un seuil minimum d'ingrédients naturels**.

### FSC

FSC est un **label centré sur les produits fabriqués à partir de bois**. Il garantit une **gestion durable des forêts : respectant les principes du développement durable (écologiquement adaptée, socialement bénéfique, et économiquement viable)**.



# Les auto-déclarations environnementales

Ces **allégations environnementales sont avancées sous la seule responsabilité du producteur**. Il s'agit d'un étiquetage environnementale de type 2 (ISO 14021). Une auto-déclaration ne porte généralement que sur une seule caractéristique environnementale du produit, comme le caractère recyclable ou dégradable. **Les auto-déclarations ne font pas l'objet d'un contrôle** par une tierce partie.

Le Conseil National de la Consommation a publié un guide "Guide pratique des allégations environnementales à l'usage des professionnels et des consommateurs".

## Lien vers le guide :

[www.economie.gouv.fr/cnc/guide-des-allegations-environnementales](http://www.economie.gouv.fr/cnc/guide-des-allegations-environnementales)

## Les écoprofiles

Il s'agit d'un étiquetage environnemental de type 3 (ISO 14025). Un écoprofil consiste en la communication des performances environnementales d'un produit. Ce n'est pas une simple allégation car il s'agit de mettre à disposition des données quantitatives sur les impacts

environnementaux du produit. C'est une traduction des résultats de l'analyse du cycle de vie du produit. Un écoprofil peut être actualisé par le fabricant pour montrer les progrès environnementaux du produit.

**Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) va pré-déployer l'affichage environnemental « à la française »** qui est une déclinaison simplifiée de cet étiquetage de type 3. Le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère a conçu cet affichage pour qu'il soit plus simple :

- pour le consommateur en réduisant à trois ou cinq le nombre d'indicateurs qui lui sont communiqués,
- pour le fabricant en réduisant à une dizaine le nombre de données spécifiques à renseigner pour chaque produit affiché.

Cet affichage environnemental **est destiné à informer les consommateurs sur les principaux impacts environnementaux des produits de grande consommation**. Pour les entreprises, il permet de rendre visibles et de valoriser les résultats d'une démarche d'éco-conception.

**Le dispositif français mis en place par le CGDD comprend une base de données publique d'accès gratuit** (Base IMPACTS de l'ADEME), des référentiels par catégorie, et des outils de calcul mises à la disposition des entreprises volontaires.

**Lien de la base de données IMPACTS :** [www.base-impacts.ademe.fr](http://www.base-impacts.ademe.fr)

## II. Comprendre et agir

### A. Pistes d'action et témoignages d'entreprises

- 1- Pistes d'action
- 2- Témoignages d'entreprise

### B. Quelques acteurs à connaître

- 1- Acteurs institutionnels
- 2- Acteurs privés

### C. Nos fédérations en action

- 1- CNPA
- 2- Profluide
- 3- FEDEREC
- 4- Fédération de la Plasturgie et des Composites
- 5- FPS
- 6- FIEEC



## A. Témoignages d'entreprises

# 1. Pistes d'action

Les entreprises lancent une démarche d'éco-conception **pour plusieurs raisons : anticiper la réglementation, répondre à une demande des clients, réduire les coûts de fabrication, réduire la consommation d'énergie et de ressources**, avoir une approche différente des concurrents... Mais une démarche d'éco-conception ne se lance pas à la légère, **c'est une véritable stratégie d'entreprise à mettre en place qui nécessite de suivre quelques règles pour qu'elle soit un véritable succès.**

## Une démarche portée par la direction de l'entreprise

Une démarche d'éco-conception ne peut aboutir que si **elle est portée par la direction de l'entreprise. Le chef d'entreprise doit être convaincu de l'intérêt de cette démarche.** Cependant, les raisons principales de lancer une telle démarche ne sont pas forcément environnementales, mais proviennent simplement de calculs économiques ; réduire les matières premières nécessaires à la fabrication d'un produit

coutera moins d'argent à l'entreprise, tout en prélevant moins de ressources à la planète. La recherche d'économie n'est pas la seule motivation, puisqu'il peut y avoir la recherche de nouveaux marchés, ou la volonté d'innover et d'anticiper la réglementation.

Malgré tout, il faut généralement un engagement important de la direction en faveur du développement durable.

*« C'est nous qui étions persuadés qu'écologie pouvait rimer avec économies (financière) pour nos clients. »*  
Bruno Rost, Président de Worldcast systems

## Motiver les salariés

Si la démarche d'éco-conception doit être lancée par le dirigeant, elle est nécessairement **une démarche globale qui doit impliquer une équipe projet (R&D, marketing, logistique...), puis à terme, l'ensemble des salariés.** Ne coûtant pas nécessairement d'argent (modification du fonctionnement d'un service), une démarche d'éco-conception ne sera viable que si l'ensemble de l'entreprise est motivée,

et qu'elle croit en ce qu'elle fait. Si une démarche réussie nécessite l'implication des salariés, ceux-ci sont déjà occupés par leur travail quotidien. Ils doivent donc être motivés et fédérés autour du projet. Si cette étape est un succès, **la culture d'entreprise sera enrichie**, et les employés seront fiers de leur « nouvelle entreprise. »

*« Pour nous la démarche ne se résume pas seulement à l'éco-conception. C'est toute l'entreprise qui fonctionne avec les principes du développement durable. »*  
Benjamin baruteaud, responsable marketing produit de T3L Group

## Une démarche pouvant être partielle, mais vouée à s'étendre

Quand une entreprise part de zéro en éco-conception, elle ne peut pas tout faire, tout de suite, et avancer sur quelques étapes de la fabrication d'un produit permettra de développer, en plus d'une culture d'entreprise, un savoir-faire. **L'objectif peut donc être de commencer par un ou deux produits, pour faire ses armes, et voir comment évolue le produit éco-conçu dans le marché.** On ne peut pas forcément du jour au lendemain changer toute la ligne de production. Cependant, **cette démarche ne peut pas rester cloisonnée**

**à un seul impact ou un seul produit. Une démarche d'éco-conception doit s'inscrire dans la durée.** La réduction d'un seul impact environnemental ne conduit pas forcément à un avantage technique ou économique ; c'est l'ensemble de la démarche, sur plusieurs impacts, et/ou plusieurs produits, qui peut s'avérer bénéfique. **Se lancer dans une démarche d'éco-conception, c'est identifier le périmètre initial sur lequel l'entreprise va d'abord agir, pour ensuite faire évoluer le périmètre d'action.**

*« Le projet d'éco-conception a été le point de départ des démarches sociales et environnementales de la société Renz. »  
Thomas WACK, animateur qualité, sécurité et environnement de Renz*

## Chercher des aides financières et des formations

L'éco-conception est une démarche accessible même pour les plus petites entreprises, car c'est une démarche cohérente avec les objectifs d'une entreprise : faire des bénéfices, accroître son marché et réduire ses coûts. Mais **la démarche nécessite d'être soutenue dans la durée**, et certaines compétences n'existent pas forcément dans les TPE/PME.

**De nombreuses organisations proposent** aux entreprises voulant se lancer dans

l'éco-conception **des pré-diagnostics, des accompagnements techniques, des formations, mais aussi des aides financières.** C'est le cas de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi que de nombreuses chambres de commerces et d'industrie, de conseils régionaux... Le Fonds européen de développement régional (FEDER) peut également financer des démarches d'éco-conception.

*« [Notre démarche] est soutenue financièrement par l'ADEME, l'agence de l'eau Seine-Normandie, la DRIEE et l'Union Européenne. Elle est développée en partenariat avec le LRCCP, le comité mécanique IDF, le pôle Astech et le pôle Elastopôle, le plan filière automobile. »  
Renaud Antoine, Directeur Général de Servinox*

## Prendre en compte la chaîne de valeur et les parties prenantes

Si l'entreprise doit fédérer autour du projet l'ensemble des salariés, les employés ne sont pas les seuls acteurs à prendre en compte. **Une démarche d'éco-conception doit prendre en compte l'ensemble des parties prenantes concernées sur le cycle de vie du produit.** En effet, la démarche nécessite de collecter des données

environnementales auprès de la chaîne de valeur de l'entreprise : les offres éco-responsables des fournisseurs, les attentes des clients en matière de produits plus respectueux de l'environnement, les attentes des donneurs d'ordre, les modes de gestion du produit en fin de vie,...

*« Nous avons eu des échanges de bonnes pratiques avec des consultants, l'ADEME et des entreprises. »*  
Bruno Rost, Président de Worldcast systems

## Communiquer sur la démarche

Lancer une démarche d'éco-conception n'est pas forcément visible de l'extérieur de l'entreprise. Il est important **de bien communiquer auprès de toutes les parties prenantes (fournisseurs, clients...) afin de se**

**différencier de la concurrence.** Les déclarations environnementales, l'obtention d'un écolabel, la participation à des concours ou les communiqués sont des bons moyens de communiquer autour d'une démarche.

*« L'éco-conception offre de nouvelles opportunités de stratégie « marketing » à définir et déployer ! Au démarrage, il s'agit de convaincre de nouveaux clients et de fidéliser les clients existants. »*  
Thomas WACK, animateur qualité, sécurité et environnement de Renz

## Ne pas faire de Greenwashing

S'il faut communiquer sur les démarches d'éco-conception, **il faut éviter de donner une image écologique à des produits qui ne le sont pas (Greenwashing).** Le Greenwashing est un procédé marketing donnant à l'entreprise une image écologique responsable alors que ses actions sont peu représentatives, voire inexistantes. **Les affirmations sur un produit** doivent être vérifiables, claires, et pertinentes.

Une stratégie publicitaire de greenwashing peut-être très risquée, car, dans une société de l'information, l'accusation de publicité trompeuse par un consommateur averti peut avoir des conséquences négatives pour l'image d'une entreprise.

L'ADEME a publié un guide anti-greenwashing :  
[www.antigreenwashing.ademe.fr](http://www.antigreenwashing.ademe.fr)

## Comment intégrer l'éco-conception aux différentes étapes du cycle de vie ?

La démarche d'éco-conception permet d'identifier la/les phase(s) du cycle de vie du produit ou service ayant l'impact le plus important sur l'environnement. On peut ainsi agir à l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie.

Phase du cycle de vie du produit	Actions possibles
<b>Extraction ou production de la matière première</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler avec les fournisseurs pour sélectionner les matières premières les plus écologiques,</li><li>• Evaluer le coût/bénéfice pour l'entreprise.</li></ul>
<b>Fabrication</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Optimiser les techniques de production : réduction des besoins en matière première, en énergie, en eau...,</li><li>• Optimiser les conditionnements : emballages, volume, poids...</li></ul>
<b>Distribution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rechercher les moyens de transports les moins polluants,</li><li>• Optimiser la logistique.</li></ul>
<b>Utilisation par le consommateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter la durée de vie du produit : réparabilité, disponibilité des pièces détachées...</li><li>• Réduire les impacts du produit ou du service lors de son utilisation : économie d'eau, de déchets, d'énergie...</li></ul>
<b>Fin de vie du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser les matières recyclables,</li><li>• Favoriser la possibilité de séparer les pièces du produit lors du tri.</li></ul>

Il n'est pas nécessaire de faire une ACV d'un produit pour se lancer dans une démarche d'éco-conception. Une entreprise peut s'appuyer sur une checklist pour axer sa stratégie sur un ou plusieurs axes d'amélioration d'un produit. Le Pôle éco-conception propose ainsi une roue des stratégies de l'écoconception ([www.eco-conception.fr/static/recherche-des-pistes-deco-conception.html](http://www.eco-conception.fr/static/recherche-des-pistes-deco-conception.html)). Ecodesign Pilot, développé par l'Université des technologies de Vienne, en collaboration avec l'ADEME, est un outil qui permet également de déterminer une stratégie pertinente pour chaque produit (<http://www.ecodesign.at/pilot>).

## 2. Témoignages d'entreprises

### Posson Packaging

**Nombre de salariés :** 115

**Secteur :** Industrie de l'emballage

**Domaine d'activité :** Conception et Fabrication de packaging en carton imprimé

**Localisation :** Pays de la Loire

*POSSON PACKAGING S.A.S. est une entreprise familiale sarthoise créée en 1942, managée depuis 1995 dans le cadre des normes ISO 9000 (1997) ISO 14001 (2000), OHSAS 18001 (2006). Depuis 2005, l'entreprise se développe sur un site industriel de 11000 m2 construit suivant le référentiel Haute Qualité Environnementale. Le CA est actuellement de 21 millions € dans les secteurs Agro-Alimentaire, Hygiène-Santé, et Industrie.*

**Entretien :** Sylvie Casenave-Péré, Présidente de Posson Packaging

**Fédération :** Fédération Française du Cartonnage et Articles de Papeterie

**Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?**

L'éco-conception a été initiée chez POSSON dès **l'intégration de la norme ISO 14001**. Cette démarche est à la fois culturelle et process. POSSON a anticipé la demande des clients pour deux raisons majeures :

- **L'optimisation des matières premières engagées,**
- **La réduction de l'impact environnemental.**

**Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?**

La première concrétisation a été le **choix des équipements industriels** qui dès 2004 ont été établis dans ce cadre : impression en encres végétales, coupe du carton au format juste nécessaire, utilisation de vernis acryliques, optimisation de la chaîne de récupération des déchets et valorisation.



Sylvie Casenave-Péré, Présidente de Posson Packaging

**L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Si oui, lesquelles ?**

Plus récemment des dossiers ont été menés **en partenariat avec l'ADEME, la CCI du Mans et le Club de Développement du Pays Sabolien** : Bilan Carbone, Paq Energie. En bilan, l'implication de POSSON PACKAGING S.A.S. dans l'éco-conception a permis à un collectif d'entreprises de rallier ces démarches au plan local, avec les aides ADEME et CCI, de 2007 à 2012.

## Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) vous ont-ils accompagné dans votre démarche d'éco-conception ?

Sur le processus de formation des techniciens à l'éco-conception, une démarche a été développée tout au long de l'année 2013, toujours avec le soutien de l'ADEME, et de la CCI du

Mans, dans le cadre de formations plus pointues sur la formalisation des processus développés au sein de l'entreprise, afin de valoriser notre travail auprès de nos clients.

## Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?

Au total, **nous aurons mobilisé environ une quinzaine de personnes autour de ces projets**, outre la totalité des opérateurs qui sont acteurs de l'optimisation des process et réduction de la gâche. Financièrement, **nous pouvons établir le coût, à environ 50 K€.**

## Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?

Pour nous, la valorisation de nos démarches participe de notre **engagement sociétal** au plan environnemental, et singularise nos offres techniques auprès de nos clients, tout en donnant plus de sens au travail de chacun au sein de nos équipes.



Nicolas Foussier, Directeur général de Posson Packaging

## Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?

Notre politique générale étant résolument axée depuis près de 20 ans autour d'une démarche d'amélioration continue, nos équipes sont totalement motrices sur ces projets, et nous n'avons rencontré aucune difficulté à les mettre en œuvre.

### Quel est le bilan de votre démarche ?

Nous continuons à améliorer sans cesse notre performance en tant qu'éco-conception, et **recueillons auprès de nos clients un avis très favorable sur nos propositions.**

## Quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?

Nous introduisons de nouveaux investissements et logiciels de haute technologie que nous sélectionnons afin d'accroître notre efficacité sur le plan de notre démarche d'éco conception.



Entreprise Posson packaging



# Renz

**Nombre de salariés :** 100

**Secteur :** Métallurgie

**Domaine d'activité :** Fabrication de boîtes aux lettres

**Localisation :** Lorraine

*RENZ est une PMI familiale, implantée en Lorraine depuis 1975. Elle est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de boîtes-aux-lettres individuelles et collectives. Les boîtes aux lettres individuelles sont majoritairement commercialisées dans le réseau des grandes surfaces de bricolage et les boîtes collectives dans les réseaux du bâtiment.*

**Entretien :** Thomas Wack, Animateur Qualité, Sécurité et Environnement

**Fédération :** Fédération des Industries Mécaniques

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

L'équipe dirigeante Renz constatant la prise de conscience collective des risques liés à la dégradation de l'environnement décide de s'engager dans l'éco-conception de ses produits. Après un premier contact avec l'ADEME, il est décidé de transformer un projet de rafraîchissement d'une gamme de

produit vieillissante, en un projet de re-conception globale qui, pour la première fois pour des boîtes aux lettres, aura pour objectif de **prendre en compte en priorité l'amélioration des performances environnementales** du produit.



Ancienne gamme



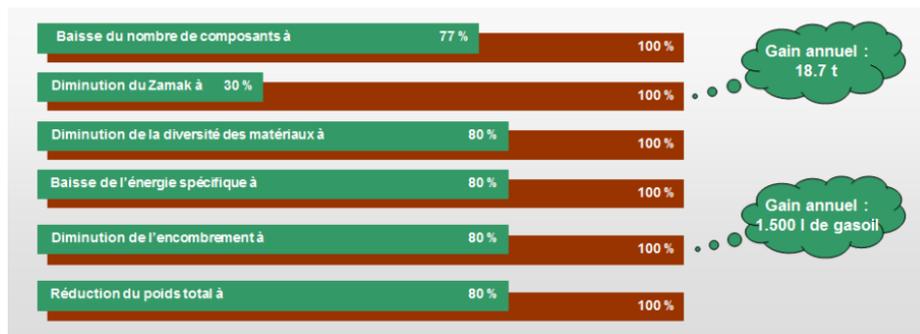
Nouvelle gamme

## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Un groupe projet est créé, il intègre des membres de la direction, du bureau d'études, du marketing, des achats et de la production. Il est complété par des experts externes : un consultant en environnement, un expert en éco-conception, un designer et un expert en communication. Dans un premier temps, l'ensemble des acteurs du projet a suivi

**une formation de découverte des problématiques environnementales.** Un référent est désigné dans l'entreprise pour suivre une formation en éco-conception.

Une **Evaluation Simplifiée et Qualitative du Cycle de Vie** est réalisée.



Premiers résultats

Le groupe projet ne se limite pas à la problématique environnementale, **une nouvelle esthétique est validée, des fonctions avoisinantes** comme l'éclairage de la boîte aux lettres ou le réceptacle à journaux **sont intégrés**. L'éclairage est alimenté par une cellule photovoltaïque implanté dans le pied de la boîte aux lettres. **Un process spécifique est imaginé pour réaliser, en plus, des économies d'énergie**. Le porte-nom est imaginé plus grand afin de pouvoir intégrer le nom de tous les habitants de la maison (le nombre de noms de famille dans un même foyer est grandissant du fait notamment des familles recomposées et de la possibilité d'avoir désormais deux noms de famille). Le côté innovant du projet se concrétise par un nouveau brevet pour l'entreprise.



En complément, il est décidé de généraliser l'étiquette « STOP PUB » sur toutes les étiquettes porte-nom, de mener une campagne de suppression des produits CMR (Cancérogène, Mutagène et dangereux pour la Reproduction).

**Les objectifs d'éco-conception sont atteints avec même quelques bonnes surprises,** seul un des objectifs n'est pas tout à fait atteint.

## SOLEA



### L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières

Nous avons reçu **des aides financières de la part de l'ADEME et du Conseil régional de Lorraine.**

### **Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) vous ont-ils accompagné dans votre démarche d'éco-conception ?**

Nous avons travaillé avec l'ADEME, un consultant en environnement, un designer et un expert en communication.

### **Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?**

Le projet Soléa est reconnu de tous et de nombreux prix viennent le récompenser. Les Eurotrophées environnementaux de la Région Lorraine nous sont décernés en 2007, le produit est labellisé « Observateur du Design » en 2008, il est exposé à la Cité des sciences durant 4 mois, la Caisse régionale d'assurance maladie décerne le Grand Prix de prévention des cancers professionnels à l'entreprise, l'INPI remet le prix régional de l'innovation à Renz en 2010...

**Nos clients (grands comptes) ont vraiment appréciés nos connaissances en matière environnementale** et cela a permis d'asseoir de vraies relation de partenariat avec eux.

### **S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?**

**Le projet d'éco-conception a été le point de départ des démarches sociales et environnementales de la société Renz.** Suite au projet, la société a fait réaliser un audit énergétique, elle a mis en place une station de retraitement de ses eaux usées, a supprimé les CMR, a mis en place un système ISO 14001 puis OHSAS 18 001, a réalisé un bilan carbone, fait de

### **Quel a été le coût humain et financier de la démarche?**

Le projet a eu **un coût global de 60 000 € et nous avons reçu 20 000 € de subventions.**



L'annonce d'un nouveau signe



### **Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?**

**La difficulté consiste à « vendre » l'éco-conception. Elle n'est pas visible !** La communication est donc essentielle voire complexe.

### **Quel est le bilan de votre démarche ?**

Un bilan très positif pour l'entreprise, puisqu'en parallèle à ces démarches, **elle a doublé son chiffre d'affaire et ses effectifs.**

# Savoie

**Nombre de salariés :** 600

**Secteur :** Intralogistique

**Domaine d'activité :** Automatisation des processus de stockage et de préparation de commandes pour les centres de distribution

**Localisation :** Bourgogne

*Savoie est un fabricant et intégrateur de solutions automatisées pour les centres de distribution. Savoie est présent aussi bien sur les activités de mécanisation et d'automatisation des opérations de préparation des commandes de détail et de cartons complets, la fabrication de machines d'emballage que sur les solutions de stockage, de manutention automatisée de palettes et de constitution de palettes hétérogènes.*

**Entretien :** Nicolas Guillot, Product Manager

**Fédération :** CISMA et Symop, membre de la Fédération des Industries Mécaniques

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

Cette démarche éco-conception s'inscrit dans notre projet global de refonte de notre gamme de convoyeurs charges légères, activité qui représente 25% du CA de la division Savoie et 45% du CA de la société Savoie. **Les objectifs généraux de ce projet sont doubles, à la fois via le repositionnement en prix de**

**notre gamme et sa différenciation fonctionnelle et sa différenciation technologique.**

Pour la première fois au sein de Savoie, nous avons souhaité, de notre propre initiative, cette phase décisive de développement par un véritable accompagnement en éco-conception.

## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Dès la phase des études R&D préliminaires, **Savoie a été accompagné par le Cetim dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche éco-conception**, suivant la norme NF E 01-005. Cette démarche, bien plus légère qu'une ACV (analyse du cycle de vie), s'est articulée autour de plusieurs étapes bien définies : création du profil environnemental pour chaque étape de la vie du produit, identification des lignes directrices qui seront suivies au cours du projet, puis définition des indicateurs environnementaux pour chaque ligne directrice. Cette démarche a permis d'identifier les indicateurs-clés : taux de recyclabilité, taux de CO2, réduction du bruit généré, efficacité énergétique.



Le Cetim est également intervenu sur l'accompagnement de Savoie dans la recherche des solutions techniques les moins énergivores, et également dans la création d'un outil de configuration énergétique permettant d'estimer la consommation électrique d'une future installation. Avec à la clé une nouvelle gamme, dénommée « Intelis », qui répond à toutes attentes initiales de modularité, de plug&play, de rapidité d'installation, et bien entendu d'éco-conception.

**Avez-vous reçu des aides financières ? Si oui, lesquelles ?**

**Savoie a été soutenu financièrement par l'ADEME** pour la mise en œuvre de cette démarche d'éco-conception.

**Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?**

**Le coût financier complet de cet engagement a été de l'ordre de 130 000€**, pour un projet global R&D représentant un investissement total d'un peu plus de 1 millions d'euros.

**Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il un retour positif des clients ?**

1 an et demi après le lancement de la gamme de convoyeurs Intelis, les résultats vs l'ancienne gamme de convoyeurs sont sans appel : **utilisation d'énergie 100% électrique, réduction de 50% de la consommation électrique** grâce à l'arrêt immédiat des moteurs en cas d'inactivité et à la récupération de l'énergie au freinage, **réduction de 32% de l'équivalent CO2, réduction du bruit en environnement de travail réel de 70 à**

**Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?**

Certains indicateurs-clés n'ont pas pu être menés jusqu'au bout. Par exemple nous souhaitions mesurer la performance environnementale de nos fournisseurs et sous-traitants, en récupérant leurs initiatives en termes d'éco-conception ou de conformité Reach de leurs produits : à la clé le nombre et la pertinence des réponses ne nous ont pas permis de conclure quoi que ce soit.

**Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) vous ont-ils accompagné dans votre démarche d'éco-conception ?**

**Savoie a été accompagné par le Cetim pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche, l'ADEME a soutenu l'opération financièrement, pour un projet globalement soutenu par Bourgogne Innovation.** Ces trois organismes ont également accompagné Savoie dans la promotion de cette démarche d'éco-conception.

**65 db(A), réduction de 78% du nombre de références de pièces, réduction de 65% du nombre de pièces, ...**

L'argument-clé auprès des clients est bien entendu la réduction de la facture énergétique ce qui, compte tenu la durée de vie d'une installation automatisée, est considérable.

D'autre part certains indicateurs sont relativement complexes ou longs pour être validés en conditions réelles : mesure de l'efficacité énergétique des anciennes gammes de produit, mesure du bruit en environnement de travail réel.

## S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?

Aujourd'hui, la démarche d'éco-conception a été intégrée à chaque projet de développement produit, de manière à obtenir un bilan avant/après précis sur les indicateurs suivants :

- Empreinte CO2 des matières premières
- Empreinte CO2 du transport
- Taux de recyclabilité (selon méthode NF E 01-005)
- Temps de montage atelier et site

- Temps de maintenance
- Consommation d'énergie (configurateur)
- Bruit

D'autre part, la préoccupation en termes de développement produit se porte également sur l'ergonomie et la pénibilité au travail, par la conception de postes de travail pensés de manière optimale pour réduire la fatigue des opérateurs.

### Quel est le bilan de votre démarche ?

**La démarche a été relativement simple à intégrer dans le processus R&D, elle a été bien plus un accélérateur qu'un frein au développement.** A la clé nous avons aujourd'hui des outils clés en main à disposition : tableur CO2 matières, tableur CO2 transport, configurateur de modélisation énergétique du convoyeur, suivi de démarche avec l'outil ATEP.



# T3L Group

**Nombre de salariés :** 150

**Secteur :** Industrie

**Domaine d'activité :** Conception et fabrication de produits de classement, d'affichage et d'organisation pour les professionnels

**Localisation :** Alsace

*Nous commercialisons principalement 2 marques : TARIFOLD et 3L Office dont les produits sont fabriqués à 95% en France et au Danemark*

**Entretien :** Benjamin Baruteaud, Responsables Marketing Produits

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

En effet, étant présents depuis de nombreuses années dans les pays sensibles à l'environnement comme l'Allemagne ou la Scandinavie, nous avons pu développer des produits éco-conçus pour répondre à une demande forte du marché. Par exemple, dans les années 90, **nous étions parmi les premiers à utiliser du Polypropylène**

## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Pour nous, **la démarche ne se résume pas seulement à l'éco-conception. C'est toute l'entreprise qui fonctionne avec les principes du développement durable.**

Nous sommes certifiés ISO 9001 et 14001 depuis de nombreuses années et l'éco-conception est inscrite très en amont dans notre processus de développement produit. Pour ce qui est de la conception des produits nous sommes particulièrement vigilants à l'utilisation de matières recyclables et aux emballages. Par exemple pour la marque 3L **nous sommes à 95% de produits en matière recyclable et nous pensons passer à 100% d'ici 3-4 ans.**

Pour ce qui est des emballages, voici un autre exemple : nous avons été les premiers dans notre branche à lancer un

**recyclable en lieu et place du PVC.** Nous avons aussi 2 usines au Danemark et nos collègues Danois sont très en avance en matière d'éco-conception !

Yves Revenu, PDG du groupe T3L



produit (le VEO, un système de présentation de documents) dont **l'emballage est entièrement réutilisable.** En fait, il s'agit d'une boîte en polypropylène qui se transforme en boîte de rangement lorsque l'on a enlevé le produit !

De plus, nous procédons systématiquement pour tous nos produits à **l'établissement d'un PEP (profil environnemental produit), en utilisant les données sur la recyclabilité des matières fournies par l'ADEME.**

Pour résumer notre démarche éco-conception se base sur trois grands thèmes : **le choix des matières, le process de fabrication (incluant la gestion des déchets) et l'emballage.**

## Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) vous ont-ils accompagné dans votre démarche d'éco-conception ?

Nous n'avons pas reçu d'aides financières mais **nous avons assisté à des formations en partenariat avec l'ADEME et la CCI**. Par ailleurs nous avons été membre d'Idées Alsace avec un pool de 125 entreprises alsaciennes impliquées dans l'éco-conception et le développement durable.

## Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?

Nous avons engagé une personne préparant un MBA développement durable et responsabilité sociale des organisations en alternance. Nous avons assisté à un certain nombre de formations. Nous avons créé **un Comité pour le Développement Durable dans l'entreprise** (comité transversal de 76 personnes). Dans l'ensemble **notre démarche n'a coûté que quelques milliers d'Euros, mais demande un engagement important du personnel**.



Système de présentation VEO et emballage du VEO, entièrement réutilisable

## Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?

Dans l'ensemble nos clients distributeurs sont assez réceptifs, par contre **il y a une difficulté à accepter un prix plus élevé pour un produit éco-conçu, lorsque c'est le cas**. Par exemple quand nous utilisons une matière biodégradable dans un produit, nous ne disposons pas des volumes nécessaires pour pouvoir le

proposer au même prix que le même produit dans une matière plus classique.

**Il y a un bénéfice d'image indéniable auprès de nos clients.**

**En interne la démarche est bien acceptée et fait désormais partie de la culture de l'entreprise.**

## Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?

**Le prix des matières premières écologiques est encore assez élevé.** Il est parfois difficile de trouver les bons interlocuteurs, fournisseurs. Le challenge est de garder le même niveau de qualité perçue chez le consommateur.

## Quel est le bilan de votre démarche ?

Bilan très positif qui a permis à **l'entreprise de se distinguer de la concurrence et d'améliorer son image.**



La gamme VAN MOOSE propose de produits de rangement en feutrine recyclée à partir de bouteilles plastique

# Worldcast systems

**Nombre de salariés :** 90

**Secteur :** Electronique / numérique

**Domaine d'activité :** conception de produits électroniques et informatique pour la diffusion des émissions de radio et de télévision

**Localisation :** Aquitaine

*La société fournit des équipements électroniques installés sur les pylônes émetteurs comme celui de Bouliac pour Bordeaux, La Tour Eiffel à Paris ou encore Fourvière à Lyon. Ces équipements permettent à vos programmes préférés de passer comme par magie du studio d'émission à votre poste de radio ou de télévision. Sans Worldcast Systems, les émissions de Cyril Hanouna ou de Jean Claude Bourdin n'arriveraient pas jusqu'à vous...*

**Entretien :** Bruno Rost, Président de Worldcast systems

**Fédération :** France Broadcast

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

L'entreprise a des valeurs fortes parmi lesquelles l'innovation et le développement durable. Quelques clients, (nord de l'Europe) ont exprimé des besoins en termes de respect de

l'environnement, mais ils étaient minoritaires. **C'est nous qui étions persuadés qu'écologie pouvait rimer avec économies (financières) pour nos clients.**

## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

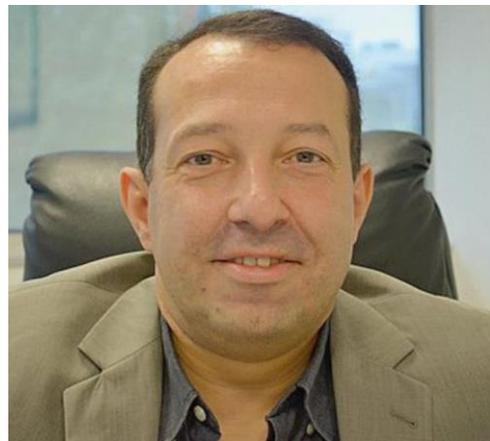
**Nous avons tout d'abord cherché à mettre en place des actions internes** (réduction de nos consommations, maîtrise des déchets...).

Nous nous sommes rapidement rendu compte que le gain environnemental maximal viendrait si nos produits étaient conçus dans un souci :

- **De minimiser la consommation énergétique,**
- **De minimiser les déchets à retraiter en fin de vie des produits.**

## L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Si oui, lesquelles ?

**Nous avons reçu des aides dans le cadre de projets FEDER** liés à l'innovation de produits nouveaux incluant un volet éco-conception.



Bruno Rost, Président de Worldcast Systems

## Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) vous ont-ils accompagné dans votre démarche d'éco-conception ?

Non, mais nous avons eu des échanges de bonnes pratiques avec des consultants, l'ADEME et des entreprises.

## Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?

**Le coût a été très faible car il a plus été question de modifier « le logiciel » de fonctionnement de nos ingénieurs de développement.** Ils ont intégré dans leurs contraintes amont :

- La réduction des consommations électriques,
- La diminution du hardware au profit de solutions software.

## Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?

Nous avons pu concevoir **une gamme d'émetteurs qui consomme 30% d'énergie en moins que notre ancienne gamme.** Or un émetteur est très fort consommateur d'énergie. (Plusieurs Kilowatts heure). Les économies réalisées par les clients sur leur facture

## Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?

Convaincre les clients de ne pas regarder uniquement le prix d'achat de nos produits mais aussi les économies qu'ils vont réaliser dans le temps... la mentalité doit aussi changer chez les acheteurs...

### Quel est le bilan de votre démarche ?

**Notre nouvelle gamme d'émetteurs nous permet de refaire de la croissance.** C'est un succès mondial.

Economie peut donc rimer avec Ecologie...

**Aucune embauche n'a été nécessaire, néanmoins il a fallu un fort investissement de la direction et du service qualité pour instaurer cet esprit nouveau** et solidifier la démarche au travers de l'adaptation des procédures écrites de conception des produits.

d'électricité **PAYENT INTEGRALEMENT LE RENOUELEMENT DES PRODUITS !** (La sommes des économies sur le poste électricité multipliée par la durée de vie de nos produits dépasse le prix d'achat du produit lui-même).

## S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-

**Tous nos nouveaux produits sont éco-conçus. Nous avons chaque année 3 à 5 nouveaux produits.**

## Un dernier mot ?

La société a aussi décidé de **créer un fond de dotation (une « mini » fondation) qui récolte des fonds auprès d'entreprises** et de particuliers pour faire des plantations d'arbres dans la région sous forme de haies d'arbres afin de recréer un paysage de bocage. C'est un moyen de compenser son bilan carbone et de développer la biodiversité dans des zones de monoculture (vignoble par exemple).

Ainsi nous avons planté plus de 25 000 arbres ces 3 dernières années !



# Servinox

**Nombre de salariés :** 36

**Secteur :** Industrie mécanique

**Domaine d'activité :** Robinetterie industrielle

**Localisation :** Ile-de-France

*Créée en 1966, avec pour objectif initial d'apporter des solutions pour le secteur brassicole, SERVINOX est aujourd'hui capable d'intervenir auprès des industriels de tous secteurs : agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, chimique et de biotechnologie. 3 gammes pour 3 objectifs prioritaires... Servinox propose aux industriels soumis à des contraintes hygiéniques, 3 gammes d'équipements répondant à leurs principales préoccupations :*

- Sécurité & Protection
- Qualité & Traçabilité
- Efficience & Environnement

*L'essence de Servinox est de travailler sur les problématiques spécifiques de ses clients, quels que soient le moment et la phase de leur activité. Ceci est rendu possible grâce à l'enrichissement continu de ses connaissances dans le domaine de l'ingénierie des process des produits fluides, mais également grâce aux retours d'expérience que ses équipes captent au quotidien.*

**Entretien :** Renaud Antoine, Directeur Général

**Fédération :** Profluid, membre de la Fédération des Industries Mécaniques

## **Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?**

Notre entreprise s'est engagée dans cette démarche pour 3 raisons :

### **Tout d'abord il s'agissait d'assumer notre rôle d'entreprise citoyenne.**

En effet, notre motivation première repose sur un souci historique d'agir en entreprise responsable de ses impacts économiques, environnementaux et sociaux, prenant en compte cette responsabilité dans sa globalité et dans la durée, et pas seulement pour répondre à une mode « écolo ».

Il y a quelques années, avant que Servinox ne connaisse son organisation et sa croissance économique actuelle, une démarche globale nous semblait difficile à mettre en place. Mais l'année dernière, 3 ans après avoir obtenu la certification ISO 9001, nous avons décidé de sauter le pas : nous nous sommes

engagés dans une démarche de certification ISO 14001 par étapes.

### **Par ailleurs, nous devons de plus en plus répondre à des contraintes commerciales (et bientôt réglementaires).**

Dans un contexte où les grands groupes industriels qui s'adressent au grand public ont dû bien avant nous s'engager dans ce genre de démarche, ceci afin de répondre à une demande croissante de leur propre marché, ces industriels ont répercuté de façon logique les mêmes critères d'éco-responsabilité dans la sélection de leurs fournisseurs.

### **Enfin cette démarche est pour nous l'occasion d'offrir des perspectives stratégiques et commerciales durables à notre entreprise et à nos salariés.**

Si maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques dans notre processus de production est primordial, aider nos clients à faire de même grâce à des solutions éco-conçues l'est tout autant.

Nous avons déjà une sensibilité pour la conception de produits écoresponsables avant de nous engager dans la certification par étapes (notre vanne de lavage LPA, qui permet

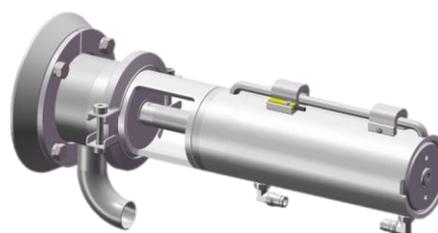
de réduire la quantité d'eau nécessaire pour le lavage des cuves industrielles, a reçu le prix « éco-conception IPA 2012 »). Mais aujourd'hui, **nous avons pour objectif de systématiser le principe d'éco-conception sur l'ensemble de nos gammes**, afin d'aider nos clients à remplir leurs propres objectifs d'économie de ressources, et par voie de conséquences renforcer la pertinence de notre offre.

### Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Notre engagement dépasse le principe de concevoir des équipements qui répondent à des critères environnementaux.

Adeptes de l'amélioration continue, nous avons choisi de nous engager dans une démarche d'amélioration globale pour notre entreprise en 3 points :

- **maîtriser notre impact sur l'environnement** au travers de la démarche ISO 14001 par étapes,
- impliquant de **maîtriser l'impact de nos produits lors de leur utilisation chez nos clients**,



Vanne de lavage LPA

- et nous **permettant d'acquérir, via la démarche d'éco-conception, les outils et méthodes utiles pour structurer et formaliser notre processus de R&D.**

### L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Si oui, lesquelles ?

**Le CETIM nous a proposé de participer au programme C2D (opération collective régionale « Compétitivité et Développement Durable »)** pour permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité en réduisant leur impact environnemental.

**Cette opération est soutenue financièrement par l'Ademe, l'agence de l'eau Seine-Normandie, la DRIEE et l'Union Européenne.** Elle est développée en partenariat avec le LRCCP, le comité mécanique IDF, le pôle Astech et le pôle

Elastopôle, le plan filière automobile.

**Servinox a reçu une première aide de 23.107 € par le LRCCP associé au CETIM,** correspondant au financement à hauteur de 96% du coût de l'accompagnement individuel par un expert du CETIM. Cet accompagnement, intitulé « engagement dans une démarche d'éco-conception » et portant sur le diagnostic et la formalisation du plan d'action d'amélioration, s'est traduit par 8 jours en entreprise.

**Le CETIM nous a également accompagnés dans la phase de mise en œuvre du projet, avec une seconde aide de 3.100 €** destinée à couvrir 62% du coût de 5 journées d'accompagnement supplémentaires.

Nous avons également pu participer gratuitement à plusieurs séminaires de mise en commun et de formation et conseils sur différentes problématiques

### **Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) vous ont-ils accompagné dans votre démarche d'éco-conception ?**

**Le CETIM a développé des outils permettant de structurer et formaliser la démarche d'éco-conception.**

Dans le cadre du programme C2D, nous avons pu apprendre à utiliser ces outils pour mettre en place la démarche d'éco-conception au sein de notre entreprise. Cela s'est traduit par une formation « par l'exemple » de nos équipes (bureau d'études, service qualité et chefs de projets), dispensée par et avec le CETIM. Dans la démarche globale que nous avons choisi de suivre,

### **Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?**

Les bénéfices sont multiples, et dépassent le champ de l'impact environnemental pour atteindre celui du développement économique et social de notre entreprise :

- **Recherche & Développement** : **L'accompagnement nous a aidé à structurer notre processus de développement** de produits, incluant les aspects économiques, concurrentiels, environnementaux... (déjà constaté et en place),
- **Stratégie d'entreprise** : Le principe d'éco-conception et les méthodes

environnementales auxquelles sont confrontées les entreprises mécaniciennes.



Ensemble multifonction XCHE

nous avons ainsi pu appliquer la méthodologie et les outils du CETIM à notre processus global de développement de produits, qui était jusqu'alors organisé de façon plus intuitive que raisonnée.

Parallèlement à l'opération C2D, nous bénéficions également d'un accompagnement par le CETIM et des universités, qui nous permet d'accélérer notre démarche de certification ISO 14001 par étapes.

de travail nouvellement acquises **donnent de nouvelles perspectives stratégiques, commerciales et économiques à l'entreprise,**

- **Culture d'entreprise** : **Le projet mobilise les salariés autour d'un projet commun et vient enrichir la culture d'entreprise**

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore valorisé la démarche, car le cycle de développement n'est pas encore abouti, mais nous sommes certains que ce sera un facteur différenciant.

## Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?

Financé à hauteur de 26.207 € par le CETIM, l'accompagnement individuel C2D a représenté un coût de 2.750 € HT pour l'entreprise.

Le coût « temps-homme » a quant à lui mobilisé environ 1.000 heures de travail, consacrées à l'acquisition de la méthodologie et des outils d'éco-conception, au travers du redéveloppement d'un produit Servinox, et à l'application de la démarche.

## S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?

Notre objectif est de faire évoluer l'ensemble de la gamme à l'aune de cette méthode, et de renforcer et développer notre gamme « Efficience & Environnement ».

### Autres commentaires...

Sans l'appui du CETIM, nous aurions eu bien du mal à avancer aussi vite dans cette démarche. Les objectifs intermédiaires et délais imposés (formations, rendez-vous externes, bilans d'étapes...) nous ont véritablement poussé et motivé dans la réalisation de chaque phase. Et ce soutien a été d'autant plus important que nous nous trouvons actuellement dans une période de forte croissance, où **les gens sont très facilement happés par leur travail quotidien.**

## Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?

Les difficultés que nous rencontrons sont surtout liées au **temps nécessaire pour se familiariser avec la démarche**, alors que nous nous trouvons dans un contexte de forte croissance de l'entreprise, impliquant déjà une forte charge de travail.

Pour le reste, nous n'avons pas eu de frein particulier au sein de l'entreprise. Grâce aux aides, le coût financier direct s'est avéré très faible.

## Quel est le bilan de votre démarche ?

La méthode apportée par le CETIM est aujourd'hui en place. Les équipes se sont appropriées la méthode de travail, incluant la prise en compte de tous les aspects environnementaux dans la conception et le développement des produits.

Notre bilan est pour l'instant un bilan intermédiaire, puisque nous nous sommes lancés dans ce projet l'année dernière seulement. Le parcours est long, mais nous pensons qu'il en vaut la peine.



Sécurité  
& Protection



Qualité  
& Traçabilité



Efficience  
& Environnement



# Les Charpentiers de l'Atlantique

**Nombre de salariés :** 36

**Secteur :** travaux de construction

**Domaine d'activité :** construction bois, ossature bois, charpente bois

**Localisation :** Pays de la Loire

*Les Charpentiers de l'Atlantique est une entreprise familiale qui a 40 ans d'existence. Elle répond aussi bien aux marchés publics que privés.*

*La typologie de nos chantiers est les logements individuels et collectifs, les EHPAD, les crèches, collège, lycée...*

**Entretien :** Christophe Bonnin, co-gérant

**Fédération :** Fédération Française du Bâtiment - Union des Métiers du Bois

**Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?**

**Notre démarche est plutôt guidée par notre secteur d'activité : l'ossature bois.** Très en vogue et ayant une image vertueuse auprès des clients, tous nos investissements, notre organisation sont pensés **en fonction de l'économie de la matière, de la proximité des ressources, tout en minimisant notre impact sur l'environnement.**

**Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?**

Nous avons démarré par **un bilan carbone** de notre activité en 2009.

Suite à ce bilan carbone, une des actions consistait à **nous faire certifier PEFC.**

Nous **avons été certifiés en 2010 sur nos fabrications de charpente et structure bois.**

Parallèlement, pour la partie production nous réfléchissons à chaque fois au côté gain de matière, produire des déchets recyclables, installer des machines « propres ».

**Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) ont-ils accompagné les entreprises dans leur démarche d'éco-conception?**

**Pour le Bilan Carbone, nous avons été accompagné par un CPJ environnement (n'existe plus à ce jour) et pour le label PEFC, nous avons travaillé avec 2 concurrents pour se faire certifier ensemble et mutualiser les frais de déplacements du Certificateur.**



**L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Si oui, lesquelles ?**

**Oui, l'ADEME a financé partiellement le Bilan Carbone.**

**La région a participé au dernier investissement sur une cabine d'aspersion** (nouvelle machine de traitement de bois qui consomme et stocke très peu de produit de traitement).

### Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?

Il est non chiffré pour les 2 certifications mais la démarche est chère : **surtout pour le temps passé pour récupérer les données et les analyser.**

Pour la programmation de nos investissements, c'est différent ; **nous intégrons la démarche au départ et c'est plus une prise de conscience des implications de tel ou tel choix de machine. Par contre, nous avons à chaque fois opté pour des systèmes / machines plus coûteux que le standard mais l'aide éventuelle permet de compenser une partie du surcoût.**

**Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?**

**Nous communiquons sur notre démarche** par notre plaquette mais aussi par des visites du site.

Par contre, pour les clients, cette différenciation concurrentielle n'est pas encore prise en compte dans leur choix... **le prix reste encore très présent.**

**Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?**

Les normes, les remises en cause de normes, les papiers...

### Quel est le bilan de votre démarche ?

Le bilan est positif, pour notre image actuelle et pour les équipes internes.

Il faut qu'on poursuive notre « éducation du client » dans ses critères de choix d'une entreprise.



**S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?**

Le prochain projet de l'entreprise Les Charpentiers de l'Atlantique sera **la revalorisation des déchets de bois.**



# Bourgeois

**Nombre de salariés :** 60

**Secteur :** domaine des équipements de cuisson

**Domaine d'activité :** fabrication de matériel de cuisine professionnel

**Localisation :** Rhône-Alpes

*Bourgeois en quelques chiffres :*

-8 000 m<sup>2</sup> d'ateliers et 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux,

-60 salariés,

-Société Anonyme, coopérative au capital de 1 130 289 €.

*Aujourd'hui, spécialiste français de fours professionnels, BOURGEOIS s'est engagé dans une démarche d'éco-conception et a également reçu la certification «Origine France Garantie». En 2013, BOURGEOIS a élargi son offre avec la ligne SOLYMAC proposant ainsi des solutions cuissons horizontales ainsi qu'une gamme de fours à pizza. Ce savoir-faire lui permet aujourd'hui d'être présent sur le segment du grand public avec le four mixte Zénith Millénium et les pianos de cuisson Delaubrac.*

**Entretien :** Christelle Vacher, responsable bureau d'étude

**Fédération :** Syndicat National de l'Équipement des Grandes Cuisines (SYNEG), membre de la Fédération des Industries Mécaniques

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

Consciente de l'urgence de diminuer l'impact négatif de son activité sur l'environnement (pollution de l'air, du sol, de l'eau), BOURGEOIS a mis en œuvre **une politique environnementale sur le long terme, et conçu sa gamme de four mixte en suivant une méthodologie d'éco-conception permettant d'abaisser la consommation énergétique, de réduire l'impact environnemental de nos produits** durant l'ensemble de leur cycle de vie et de sensibiliser les utilisateurs à adopter un comportement éco-citoyen.

**L'entreprise BOURGEOIS avait déjà reçu en 2010 le Prix « Ecoproduit » pour le développement durable**, décerné par le Medde et l'Ademe sur le four mixte éco-conçu Zénith.

**Quand la démarche a été mise en place, les utilisateurs n'étaient pas encore sensibles** aux économies d'énergie et aux respects de l'environnement.

**Aujourd'hui, certains y sont sensibles et des critères environnementaux sont maintenant intégrés dans les appels d'offre.**



## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Dans un premier temps, nous avons bénéficié, grâce à la CCI, d'un **pré-diagnostic environnemental**.

Ceci nous a permis de faire un premier bilan et de structurer notre démarche. Suite à cette expertise, nous avons sollicité le CETIM afin d'avoir un **accompagnement technique pour mener à bien cette démarche d'éco-conception**.

L'objectif de cette collaboration technique a été la réduction des impacts environnementaux de nos fours mixtes et la valorisation de ces résultats.

Le CETIM nous a proposé une **démarche allant de la sensibilisation à la validation des choix techniques en termes d'éco-conception**. Ceci a donc permis de fédérer l'ensemble des acteurs de notre projet (BE, marketing, achats, production, SAV...) autour d'un même objectif : économie d'énergie et respect de l'environnement.

Une première étape de sensibilisation aux contraintes environnementales a

### L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Si oui, lesquelles ?

Oui, le pré diagnostic environnemental a été subventionné par la CCI de Haute-Savoie et OSEO a soutenu notre projet en nous accordant une avance remboursable.

### Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) ont-ils accompagné les entreprises dans leur démarche d'éco-conception ?

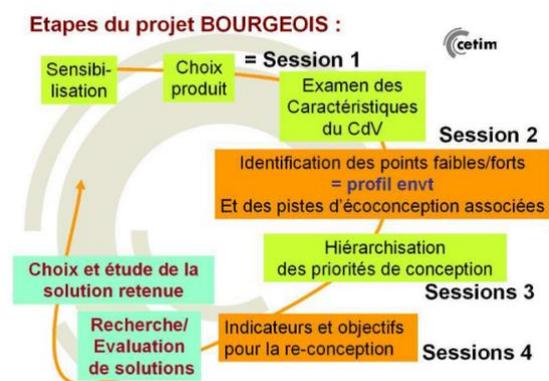
Le **CETIM** nous a accompagnés dans cette démarche et le **CETIAT** nous a aidé pour quelques études techniques.

permis **d'impliquer l'ensemble du personnel, de leur apporter les connaissances et d'étendre la portée de cette démarche à toute l'entreprise**.

Ensuite, le profil environnemental de notre four a été dressé en identifiant les points faibles et les points forts par rapport aux critères environnementaux. Ceci a permis **définir les axes de développement les plus pertinents pour la conception environnementale**.

Un travail de recherche et d'évaluation en laboratoire effectué en interne a suivi afin de mettre au point des solutions techniques permettant d'atteindre les objectifs fixés en termes d'éco-conception.

A chacune des étapes de notre projet pilote d'éco-conception, le CETIM nous a accompagné pour mener de façon pertinente cette nouvelle démarche. **Cet apprentissage nous a permis, d'ailleurs, d'appliquer cette démarche à l'ensemble de nos produits**.



Principe de notre démarche d'éco-conception en collaboration avec le CETIM

## Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?

**Le coût humain a été d'environ 35 000€** étant donné l'investissement en temps d'étude qui a dû être effectué et **le coût financier s'élève à 22.200€ environ sans compter les investissements dus aux développements, aux modifications d'outillage et aux frais marketings** pour la valorisation de la démarche.

## Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?

La démarche appliquée à la construction de l'appareil lui-même (choix de matériaux moins polluants, sélection de fournisseurs locaux impliqués dans une politique de protection de l'environnement, procédés de fabrication à moindre impact sur l'environnement) s'est traduit par **un gain de 71 Kg CO2 par four soit une économie annuelle d'environ 177 tonnes de CO2 pour le volume actuel de production.**

Cela se traduit également par une **augmentation du taux de recyclabilité** en fin de vie et la mise en place d'une filière de recyclage.

Et concernant l'utilisation de l'appareil, responsable de 90% de l'émission d'équivalent CO2, la démarche a porté

## Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?

Le **manque de normes et de label pour la qualification de nos produits** a rendu difficile la valorisation des performances de nos produits. Nous nous sommes trouvés face à des communications abusives sur les performances des matériels de cuisson **sans pouvoir justifier de nos réelles performances**

# Bourgeois

L'EXCELLENCE À TOUS LES DEGRÉS

 **SOLYMAC**  
Les solutions cuisson

 **Delaubrac**  
Le premier des chefs

plus particulièrement sur **l'amélioration du rendement énergétique**, la recherche systématique et la réduction des ponts thermiques et des pertes de chaleur, la performance de l'isolation ainsi que la gestion de l'eau et de la vapeur. Ceci a permis d'atteindre **des performances accrues et des réductions des consommations d'énergies allant de 20 à 40%**. Aujourd'hui, Bourgeois commercialise grâce à cette démarche des produits respectueux de l'environnement à haut rendement énergétique donc faible consommateur, économique et écologique. **Nos clients sont de plus en plus sensibles à ces critères auxquels s'ajoute le label origine France Garantie** que nous avons obtenu qui certifie que nos produits sont fabriqués en France.

**énergétiques par manque de critères objectifs.** Aujourd'hui, pour les consommateurs, il est **difficile de faire une comparaison objective** de la consommation réelle des matériels de cuisson et de leur impact sur l'environnement.

## S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?

L'enjeu est de mettre en place un **SME (Système de management environnemental)**. Nous avons déjà franchi une première étape en bénéficiant de l'accompagnement de la CCI avec le dispositif de **certification 123 Environnement** qui permet de mettre en place un système de management

environnemental par étapes. Ce dispositif a été initié par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), l'ADEME et le Groupe AFNOR. **Aujourd'hui, nous avons obtenu le niveau 1.**

### Quel est le bilan de votre démarche ?

**Le bilan de cette démarche est très positif :**

- Pour les utilisateurs, cette démarche a permis de proposer sur le marché **le premier four de cuisson éco-conçu permettant de réduire les consommations d'énergie et son impact sur l'environnement,**

- Au niveau de notre site de production, cette démarche nous a permis de **réduire nos déchets et nos pertes matière, d'optimiser la fabrication en privilégiant des techniques d'assemblage plus écologique.** De plus, la réduction du nombre de pièces sur nos appareils et de consommables pour la fabrication **a abaissé nos prix de revient.**

Enfin, **la sensibilisation et l'implication de l'ensemble du personnel** à cette démarche a aussi permis de **réduire nos consommations énergétiques et le volume de nos déchets et de mettre en place une politique de tri sélectif au sein de notre usine.**

# Sécurlite

**Nombre de salariés :** 44

**Secteur :** Eclairage

**Domaine d'activité :** fabrication de luminaires et de composants électroniques pour l'éclairage

**Localisation :** Sarthe

*Sécurlite est une PME leader dans une niche du marché de l'éclairage : les luminaires anti-vandalisme. Depuis 2009 la société a décidé de développer ses propres solutions électroniques et modules LED en investissant dans la R&D et l'innovation « durable », entraînant un fort développement des ventes en France et à l'export. La société est structurée autour d'une politique RSE et d'engagements forts en faveur du développement durable.*

**Entretien :** Laurent Prat, directeur général

**Fédération :** Syndicat de l'éclairage, membre de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC)

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

Dès la création de l'entreprise en 1986, nous avons identifié **un besoin pour des luminaires à longue durée de vie et faible maintenance**, notamment pour les espaces et bâtiments publics.

La volonté de prolonger la durée de vie du luminaire et de sa source, et la

demande de nos clients pour des économies d'énergie nous ont donc conduits naturellement vers l'analyse des cycles de vie (ACV) et la mise en place d'une démarche d'écoconception plus pointue il y a une dizaine d'années.

## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Pour nos luminaires, la phase d'utilisation est prépondérante dans l'analyse du cycle de vie.

Notre démarche d'écoconception s'appuie donc en priorité sur **l'amélioration de l'efficacité lumineuse du luminaire et la réduction de sa consommation d'énergie**, au travers de systèmes optiques, de modules LED performants et d'une gestion intelligente en fonction du besoin grâce à la détection et la gradation.

Notre démarche est validée par l'utilisation du logiciel d'écoconception EIME de Bureau Veritas CODDE et sur l'enregistrement des ACV auprès de PEP ecopassport® dont nous sommes membre fondateur.

**Afin de s'inscrire également dans un principe d'économie circulaire, nous développons nos produits de façon à ce qu'ils soient évolutifs et réparables, et nous intégrons progressivement des matériaux recyclés.**

### **L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Des partenaires publics vous ont-ils accompagné dans certains projets ?**

Nous n'avons pas reçu d'aides financières. Les aides consacrées à l'écoconception étaient à l'époque moins développées qu'aujourd'hui et nous avons choisi d'aller vite. Actuellement **les entreprises ont tout intérêt à analyser les aides financières disponibles car elles faciliteront la mise en place d'une démarche volontaire et permettront d'accélérer leur transition vers des marchés d'avenir basés sur des produits plus respectueux de l'environnement.**

### **Des partenaires publics (ADEME...) ou privés (bureaux d'études...) ont-ils accompagné les entreprises dans leur démarche d'éco-conception ?**

Nous avons été accompagnés lors de la mise en place du logiciel d'écoconception et lors de l'enregistrement de nos ACV **par un laboratoire certificateur, et par des laboratoires privés qui nous ont aidés à réaliser nos premiers produits écoconçus**, notamment basés sur la technologie LED.

Enfin **la participation à un syndicat professionnel (le Syndicat de l'Eclairage) a également joué un rôle informatif important** en nous permettant de rester ouverts aux évolutions réglementaires et technologiques du marché de l'éclairage.

### **Quel a été le coût humain et financier de la démarche ?**

Essentiellement **le coût du logiciel et de la formation, la certification et l'enregistrement des certificats environnementaux, ainsi que le coût d'une personne au sein de notre bureau d'études. Les coûts sont très variables selon l'ampleur de la démarche et le nombre de produits concernés mais restent très raisonnables si l'on pense au développement induit dont peut bénéficier l'entreprise.**

Nous n'incluons pas bien sûr les

investissements de R & D et de production qui sont pourtant la conséquence de notre engagement et qui relèvent de l'adaptation logique de notre outil industriel. Il s'agissait en particulier de maîtriser la technologie LED et celle de la gestion de la lumière, afin de mieux contrôler l'amélioration de nos produits. Actuellement tous nos luminaires et leurs composants (modules LED, détecteurs de présence etc.) sont fabriqués en interne dans notre usine de la Sarthe.

### **Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?**

Les difficultés sont essentiellement **celles que rencontrent les produits « précurseurs » en termes d'accueil par les clients.** Également lorsque les clients ne bénéficient pas directement des

économies d'énergie et sont donc tentés de ne chercher qu'un prix d'achat, ce qui aboutit à des luminaires bien souvent importés et de qualité et durée de vie réduites.

**Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?**

Tous nos nouveaux produits sont issus de cette démarche d'écoconception. Nous pourrions même dire que **la démarche a influé positivement sur la façon de penser de nos collaborateurs et que ceux-ci ne pourraient pas concevoir de produits non écoconçus**. Nos clients sensibles aux économies et au retour sur investissement rapide que peuvent apporter des luminaires écoconçus sont bien sûr particulièrement satisfaits.

**S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?**

Les futurs projets sont centrés sur **l'amélioration continue de l'efficacité énergétique, l'utilisation de matériaux recyclés, l'intégration de nos luminaires dans des « smart grids »...**

Et encore de nombreux autres projets !

#### **Quel est votre bilan sur la démarche d'éco-conception ?**

Le bilan est très positif, cette démarche stratégique a permis **d'anticiper les attentes de nos clients, de développer nos ventes et d'atteindre de nouveaux marchés notamment à l'export**. Sans compter l'amélioration de l'image de notre entreprise qui nous permet d'attirer plus facilement les compétences humaines et les jeunes collaborateurs dont nous avons besoin.

**Sécurlite**  
LA LUMIÈRE DURABLE

# François-Tourisme-Consultants

**Nombre de salariés** : entre 15 et 20 consultants selon la période de l'année

**Secteur** : Conseil, accompagnement de chefs d'entreprise à la prise de décisions et audit

**Domaine d'activité** : conseil dans le tourisme

**Localisation** : Aquitaine

*François Tourisme Consultants (FTC) est un groupe de sociétés et de marques de conseil et de formation en Tourisme-Hôtellerie-Camping-Restaurant au service des entreprises et des territoires par le développement durable. Les clients de FTC vont de la petite structure à la collectivité territoriale, en passant par de grands groupes hôteliers internationaux.*

**Entretien** : Philippe François, président de FTC

**Fédération** : CGPME 24

## Quelle a été la motivation pour l'entreprise d'engager une démarche d'éco-conception ? Y a-t-il eu une demande des clients ?

En 1996, j'ai été invité à Nairobi, qui est le siège mondial du Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour **intervenir sur le sujet du tourisme et de l'environnement**, car je me suis rendu compte qu'à l'époque, **l'aménagement des sites touristiques pouvait détruire les cultures locales, les paysages, les gens qui habitent sur place. Je me suis dit qu'il fallait qu'on revienne à de nouvelles bases dans l'aménagement touristique.** Tout le monde a trouvé ça évident, et s'est interrogé sur les suites à apporter de

s'est interrogé sur les suites à apporter de manière opérationnelle. **Nous avons tout d'abord publié, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement un livre, « Sowing the seeds of change »** (semmer les graines du changement). J'ai par la suite recruté les premiers consultants en environnement que j'ai formé en tourisme. **Finalement, l'action de FTC dans l'éco-conception est une réaction de bon sens, et un certain nombre de clients, de consultants, de partenaires m'ont suivi.**

## Pouvez-vous nous présenter votre démarche ?

Les missions de FTC sont **d'accompagner les entreprises touristiques dans une démarche de développement durable**, soit dans le cadre d'une approche globale (RSE), soit sur une thématique spécifique (qualité de service, environnement, santé, sécurité, accessibilité, éco-conception...).

**On ne peut imaginer l'éco-conception que si, à la base, il y a des éco-concepteurs.** C'est l'homme qui est au centre du dispositif d'un secteur économique, a fortiori une entreprise de service comme dans le tourisme. **Avant**



Philippe FRANCOIS, président de FTC

**de faire de l'éco-conception, on a intérêt à sensibiliser puis à former les éco-concepteurs ou les salariés qui vont utiliser les services ou les bâtiments qui ont été éco-conçus.** Quand on décide d'aller vers l'éco-conception, la première des choses à faire est de former les gens qui vont les utiliser.

Un bâtiment peut être très bien réalisé au niveau technique, mais cela est inutile s'il est, par la suite, très mal utilisé. 80% des réussites dans l'éco-conception viennent du comportement des gens qui utilisent ces services ou produits éco-conçus.

**On va évaluer les besoins du client. On peut aller vers l'éco-conception pour plusieurs raisons selon la sensibilité du client** (son environnement concurrentiel, son marché, ses actionnaires, sa conviction personnelle, son besoin d'optimisation de sa rentabilité, ...).

Nous accompagnons au départ les entreprises dans leur démarche d'éco-conception. Lorsque vous êtes une entreprise et que vous lancez un bâtiment éco-conçu, nous allons d'abord **sensibiliser les artisans qui vont construire le bâtiment en faisant un éco-chantier.** Ça fait partie de la méthodologie de FTC. On met en place un certain nombre de méthodes spécifiques avec les chefs d'entreprise qui font appel à nous. On va rassembler un certain nombre de propositions, de solutions pour **élaborer une démarche interne qui va entrer dans l'ADN de l'entreprise.**

Nous avons également créé des **outils internes à destination des entreprises** : par exemple, nous avons créé les forums

ECORISMO qui sont le cadre de multiples échanges, ateliers, rencontres, conférences, tables-rondes, concours, animations professionnelles à destination des professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des campings, des collectivités et du tourisme au sens large pour aborder des thématiques du développement durable dans la profession du tourisme. Suite à la demande de nos clients, nous avons créé un **LABEL ECORISMO qui garantit la démarche de l'entreprise, ainsi que les LAURIERS ECORISMO qui apportent aux services ou produits des professionnels du tourisme une reconnaissance de leur engagement et de leurs actions opérationnelles contribuant au développement durable.** FTC a également créé un club et un label sur la biodiversité et le tourisme avec BIORISMO.

FTC intervient donc par le **conseil, l'accompagnement, l'audit, la publication (18 livres gratuits sur le sujet), la certification, des événements (conférence), la formation intra ou interentreprises, mais également par des conférences publiques.**



**ECORISMO**

## L'entreprise a-t-elle reçu des aides financières ? Des partenaires publics vous ont-ils accompagné dans certains projets ?

Oui, à une époque, nous avons reçu des aides pour des projets. **Par exemple pour la publication de certains de nos livres et guides, ou pour des missions internationales.** Le gouvernement français ainsi que l'ADEME nous ont également aidés à mener des opérations pilotes pour engager des hôtels dans des démarches environnementales ou d'éco-conception – par exemple le livre "Mon hôtel et l'environnement" qui a été

financé par l'ADEME en 2002 et qui remporte encore maintenant un grand succès. Il y a eu également des collectivités territoriales, la commission européenne, l'organisation mondiale du tourisme qui ont participé à certaines actions. Ces aides ont été apportés il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, avec la crise, les initiatives originales dans ce domaine ont beaucoup plus de mal à être financées.

## Quel a été le coût pour FTC de se spécialiser dans l'éco-conception ?

Une entreprise comme la nôtre est obligée de **faire de la recherche et du développement en permanence. Le coût humain et l'implication personnelle est énorme. Par ailleurs, nous sommes obligés d'investir lourdement dans la sensibilisation.** Nous avons placé cette nécessité au cœur de notre vision d'entreprise et de nos valeurs, pour notre

action en France et dans le monde. Maintenant, par exemple, il paraît évident de n'utiliser que du papier recyclé. Maintenant, ça n'a plus de coût. Il y a dix ans, des produits recyclés, comme des cartes de visites coûtaient dix fois plus chères qu'une carte de visite normale. Plus maintenant.

## Quels sont les bénéfices actuels/attendus issus de cette démarche ? Y a-t-il eu un retour positif des clients ?

Ces bénéfices sont variés et peuvent être :

- **Une anticipation de la réglementation** (française, européenne, mondiale). Il faut essayer de prévoir ce qui va arriver au niveau de la réglementation dans les 10/15 ans à venir. Il faut maîtriser la réglementation actuelle, mais aussi prévoir l'évolution probable de cette réglementation. Cela évitera une succession de travaux pour toujours être en règle,



Guide « Mon hôtel et l'environnement »

- **L'actionnaire investit de plus en plus dans les bâtiments éco-conçus, parce que nous savons que les clients y sont de plus en plus sensibles !** Un hôtel éco-conçu aura un plus sur le marché par rapport à ses concurrents. Quand le citoyen va acheter un produit manufacturé aujourd'hui, il va regarder les différents impacts environnementaux. C'est aussi vrai dans les hôtels et le tourisme. Quand il a le choix entre deux campings, il ira vers celui qui aura un label environnemental, ou mieux une certification internationale en développement durable,
- **l'optimisation de la rentabilité de l'entreprise** : il y a suffisamment d'expériences et d'exemples à présent pour avoir un benchmarking des projets et pour savoir qu'un

bâtiment éco-conçu engendre effectivement des économies d'énergies,

- On s'est aperçu qu'à chaque fois qu'on met en place des systèmes d'éco-conception (ou éco-rénovation ou éco-construction), il y a un **effet d'entraînement assez logique dans les équipes en place. Certaines entreprises ont besoin de projets originaux pour fidéliser leur personnel.** Lorsque une politique d'éco-conception est mise en place, les gens adhèrent, et c'est rarissime qu'il y ait des équipes qui n'aient pas adhéré à des démarches de ce type-là. Le personnel est fier de travailler pour un dirigeant et une entreprise qui est soucieuse de son impact sur la société et sur

### Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer / que vous rencontrez ?

**C'est la crainte du changement, les entrepreneurs se demandant souvent si ce n'est pas de la poudre aux yeux.** Nous travaillons souvent avec des petites et moyennes entreprises, et ce sont **des gens qui ont peur que ce soit techniquement difficile à mettre en œuvre alors que non, pas du tout, c'est très simple, et nous ne sommes pas des scientifiques.** Je suis avant tout un hôtelier. Je suis diplômé d'une école hôtelière. Il n'est pas besoin d'être un ingénieur. **L'éco-conception, c'est simple, c'est du bon sens.**



## S'il y en a, quels sont les futurs projets de l'entreprise en matière d'éco-conception ?

Nous avons encore du travail à sensibiliser, former et accompagner dans les solutions "développement durable" dans l'hôtellerie et la restauration. On a tout à fait les moyens de nos jours de créer des hôtels, des campings 100% éco-construits. En ce moment, par exemple, nous travaillons sur des terrains de golf éco-conçus avec un arrosage de la pelouse à l'eau de mer.

Mais, effectivement, nous pensons d'ores et déjà à la suite ! **On va probablement aller sur un nouveau domaine de l'éco-conception qui va être la sécurité et la responsabilité du chef d'entreprise. Pour**

une entreprise de service, l'éco-conception est un concept qui est large. La prochaine étape se fera probablement sur ces questions de sécurité.

En ce moment, notre actualité, c'est la biodiversité, et nous aimerons voir se développer des hôtels, des campings, des restaurants soucieux de notre environnement "vivant" : c'est la prise en compte de la biodiversité. Nous venons d'être reconnus par le Ministère de l'Environnement pour cette initiative. Il y a là un grand champ de progrès, d'initiatives et de marges bénéficiaires nouvelles pour nos entreprises...

## Quel est votre bilan sur la démarche d'éco-conception ?

Nous avons un peu plus de dix ans d'expérience dans le domaine spécifique de l'éco-conception dans l'hôtellerie, et **si nous n'étions pas satisfaits des actions qu'on a menées sur le terrain, nous ferions autre chose. Nous voyons des employés qui sont contents et qui font vivre les bonnes pratiques. Nous voyons des propriétaires et des actionnaires qui, eux aussi, sont heureux de cette initiative. Nous voyons également de nombreuses opportunités de carrière dans l'éco-conception.** C'est aussi une fierté pour nous d'être utile, dans notre mesure, à la planète et au bien-être dans son travail. **Au final, ce qu'on se dit aujourd'hui, c'est que cette démarche a probablement beaucoup de sens.**



## B. Quelques acteurs à connaître

# 1. Acteurs institutionnels

## L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre.

**Sur le sujet de l'éco-conception, l'objectif de l'ADEME est de contribuer au déploiement opérationnel de cette démarche au sein des entreprises pour la rendre accessible au plus grand nombre en valorisant les réalisations concrètes.**

**Le cœur de la démarche est l'évaluation des impacts environnementaux des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. C'est pourquoi l'Agence a poussé et accompagne la mise en œuvre de l'affichage environnemental sur les produits de grande consommation.**

Cette mesure incite les metteurs sur le marché à évaluer et à rendre publics les impacts environnementaux de leurs produits. Le fait de les connaître et de les afficher va les inciter à agir pour les améliorer.

Pour passer à l'action et améliorer les impacts des produits mis sur le marché, l'ADEME soutient les entreprises à différentes étapes clés.

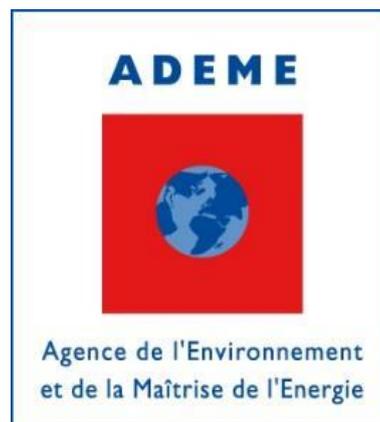
**Les travaux de recherche que l'ADEME finance permettent de lever des verrous technologiques ou méthodologiques,** notamment ceux identifiés par un groupe d'experts lors de la rédaction de la feuille de route stratégique « Produits, procédés et services éco-conçus ».

Grâce à l'Annuaire de l'éco-conception récemment publié et à l'animation territoriale de ces directions régionales, l'action de l'Agence facilite la mise en contact avec le (ou les) bon(s) interlocuteur(s) et l'accès à l'information, elle permet également de **financer l'accompagnement d'une démarche par un bureau d'études.**

Enfin, l'ADEME aide les entreprises à valoriser leur démarche d'éco-conception auprès de leurs clients en soutenant l'écolabel européen et en recensant les logos environnementaux existants. **L'ADEME soutient également les démarches d'achats écoresponsables, avec notamment la Boîte à Outils Achats Responsables.**

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Site internet : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## L'annuaire d'éco-conception de l'ADEME

**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a recensé les divers outils liés à l'éco-conception et a créé "l'annuaire de l'éco-conception".** Cet annuaire permet aux entreprises qui souhaitent se lancer dans une démarche d'éco-conception de trouver des professionnels qui les accompagneront

techniquement et/ou financièrement, des formations qui traitent de l'éco-conception, ainsi que nombre de guides, outils métrologiques et témoignages d'entreprises. Cet annuaire a pour but de centraliser l'information pertinente relative à l'éco-conception afin de **diffuser les bonnes pratiques.**

### **Pour demander une copie :**

[www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/eco-concevoir-produits/sengager-demarche](http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/eco-concevoir-produits/sengager-demarche)

# Les prix Entreprises et Environnement organisés par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'ADEME

Créés en 1987, les Prix Entreprises & Environnement récompensent chaque année des entreprises ayant à leur actif des réalisations remarquables dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable, participant ainsi à la transition écologique.

Organisés par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et l'ADEME, les Prix Entreprises & Environnement récompensent chaque année une quinzaine de lauréats sélectionnés parmi plusieurs centaines d'entreprises candidates.

Le prix écoproduit récompense les produits ou services apportant des progrès dans le sens du développement durable.

## Les 5 catégories de Prix

- **Écoproduit pour le développement durable**
- Innovation dans les technologies
- Économie circulaire
- Management et initiatives pour le développement durable
- Biodiversité et entreprises

Sont pris en compte, en particulier, les efforts de l'entreprise pour réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit ou du service.

Parmi les gagnants des années précédentes, dans la catégorie « Ecoproduit pour le développement durable », nous pouvons citer :

- **Prix écoproduit 2010 : BOURGEOIS pour son four mixte éco-conçu Zénith**

BOURGEOIS est le premier fabricant d'équipements de grande cuisine à s'être engagé dans une démarche globale d'éco-conception. L'objectif visé consistait à améliorer le rendement d'un four mixte, à réduire sa consommation en énergie mais aussi à mieux informer l'utilisateur. Aux innovations techniques en matière d'isolation et de régulation s'ajoute un compteur des consommations, qui permet à l'utilisateur de suivre ses consommations (lesquelles dépendent du mode de cuisson choisi).



Machine à café EK'Oh, canapé ROMA et four mixte Zénith

- **Prix écoproduit 2011 : MAISONS DU MONDE pour le canapé éco-conçu ROMA**

Maisons du Monde est un importateur et distributeur d'articles de décoration et de mobilier, représentant 220 points de vente en Europe. Par rapport à l'ancienne version du canapé, les réductions d'impacts environnementaux obtenues tout au long du cycle de vie sont : une réduction de 12 % des émissions de gaz à effet de serre, de 9 % du potentiel de destruction de la couche d'ozone, de 22 % de l'eutrophisation de l'eau, de 33 % de l'acidification atmosphérique, de 84 % de l'écotoxicité aquatique, de 50 % de la création d'ozone photochimique dans l'air, de 15 % de l'épuisement des ressources naturelles, de 24 % de l'écotoxicité terrestre et de 16 % de l'écotoxicité de l'air, ainsi qu'une réduction de 21 % de la consommation d'eau.

- **Prix écoproduit 2012 : DOREL FRANCE pour la gamme de 3 biberons éco-conçus Natural Comfort**

Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.B, DII.A) est une société de classe mondiale dans les secteurs des produits de puériculture et des bicyclettes. La nouvelle gamme de biberons Natural Comfort de Bébé Confort® a fait l'objet d'une démarche d'éco-conception. La quantité de matière plastique utilisée dans la gamme Natural Comfort a été réduite de 20% et son impact environnemental réduit de 24% en moyenne sur les divers indicateurs d'ACV (hors étape d'utilisation).

- **Prix écoproduit 2013 : CMC MALONGO pour la machine à café éco-conçue Ek'Oh**

MALONGO est connu pour ses cafés issus du commerce équitable. La machine Ek'Oh est fabriquée en Europe (à 80% en France), avec des matériaux résistants et recyclables ; elle est entièrement démontable et recyclable à 75%. La machine est économe en énergie : 45% de réduction de consommation électrique par rapport aux machines les plus performantes du marché.

- **Prix écoproduit 2014 : FELOR pour ALGO, la première gamme de peintures à base d'algues**

Depuis 1970, la société FELOR fabrique des peintures pour professionnels, essentiellement pour les secteurs de l'industrie et du bâtiment. Les peintures traditionnelles en phase aqueuse contiennent jusqu'à 65% de substances d'origine pétrolière. La gamme ALGO est quant à elle fabriquée à 98% à partir de substances biosourcées. Elle n'émet qu'à peine 1g/L de composés organiques volatils (COV), alors que l'écolabel européen (qu'elle a par ailleurs obtenu) pose une limite de 30 g/L sur ce critère. Une analyse de cycle de vie a été réalisée (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires, ou FDES) et le produit a obtenu le pictogramme A+ pour les émissions de COV.



Biberon Natural Comfort et peinture Algo

## Bpi France

L'éco-conception est une pratique de responsabilité sociétale d'entreprise parmi les plus abouties. C'est pourquoi **Bpifrance promeut ce type d'action responsable dans le cadre des formations à la RSE qu'elle propose aux PME qu'elle accompagne financièrement.** Ces formations, spécialement adaptées aux PME, sont conçues **en tenant compte des contraintes, notamment de coûts et de temps, auxquelles ces entreprises et leurs dirigeants ont à faire face.** Elles incluent l'identification des enjeux pour chaque entreprise participante, dans le cadre d'un diagnostic de sa maturité RSE, et aboutissent à l'établissement par chacune d'elles d'un plan d'action. Elles intègrent également l'apprentissage d'une communication réaliste et de

## CCI France

La première chambre de commerce et d'industrie (CCI) à avoir sensibilisé et accompagné les entreprises à l'éco-conception est **la CCI Saint-Etienne - Montbrison, en recrutant dès 2002 un ingénieur expert en éco-conception. En 2009, la chambre a créé l'association nationale Pôle Eco-conception et Management du Cycle de vie,** acteur français majeur de l'accompagnement à l'éco-conception.

Le Pôle est le principal centre de ressources des CCI sur l'éco-conception. **Une quarantaine de CCI sont adhérentes au Pôle et agissent comme centres-relais de celui-ci sur tout le territoire français,** avec des conseillers formés à l'accompagnement des entreprises à l'éco-conception, et proposent un pré-diagnostic développé par les Pôle.

qualité vis-à-vis des parties prenantes, en particulier des donneurs d'ordres. **Par ailleurs, dans son activité même, en particulier d'investissement, Bpifrance intègre dans son analyse des dossiers une étude des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance.** Elle le fait non dans une perspective d'exclusion des entreprises qui ne satisferaient pas à certains niveaux d'exigence, mais plutôt dans une logique d'incitation à progresser et d'accompagnement des entreprises.

**Site internet :** [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

**Contact :** didier.havette@bpifrance.fr

The logo for Bpifrance features the word "bpi" in a dark blue, lowercase, sans-serif font, followed by "france" in a bright yellow, lowercase, sans-serif font.

**Enfin, les CCI du nord-est et les CCI du nord-ouest de la France ont constitué en partenariat avec les autres acteurs de l'éco-conception respectivement un « Réseau Eco-conception Nord-Est » (RENE - régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine) et un « Réseau Eco-conception Nord-Ouest » (RENO - régions Bretagne, Basse Normandie, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes).**

**Site internet :**

[www.cci.fr/developpement-durable/eco-conception](http://www.cci.fr/developpement-durable/eco-conception)

**Contact :** je.starlander@ccifrance.fr

The logo for CCI France consists of a stylized circular icon on the left, formed by two overlapping shapes in blue and red, followed by the text "CCI FRANCE" in a bold, blue, uppercase, sans-serif font.

## 2. Acteurs privés

### L'association Orée

**ORÉE, association multi-acteurs créée en 1992**, rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. **L'action d'ORÉE se reflète à travers ses 3 priorités : biodiversité et économie, reporting/rse et affichage environnemental, économie circulaire** (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, recyclage et économie de fonctionnalité)

En 2010, ORÉE crée la **Plateforme internet Eco-conception qui s'adresse aux très petites, petites et moyennes entreprises et industries**, et plus largement à toute organisation quelle que soit sa taille et sa vocation, désirant s'engager dans un tel projet ou tout simplement découvrir ce sujet (contexte normatif, rôle de l'ensemble des métiers de l'entreprise, retours d'expérience). La

### AvniR

Portée par le cd2e\*, la **plateforme [avniR] est un centre ressources collaboratif dont la mission est d'initier et d'accompagner la mutation des filières en leur proposant de nouveaux modèles de développement fondés sur la Pensée Cycle de Vie**, pour la recherche d'une performance globale.

Basée en Nord-Pas de Calais mais à **visée nationale et internationale**, la **plateforme [avniR] travaille dans une dynamique collaborative** avec les pôles

permet de découvrir en toute autonomie cette démarche, ou d'accompagner les entreprises dans leur progression. Elle est composée de trois parties interactives : présentation du sujet, application et retours d'expériences.

En 2012, ORÉE publie le **Guide Éco-socio-conception « Animer le lancement d'une démarche d'éco-conception pour améliorer la compétitivité des entreprises »** réalisé par ORÉE en partenariat avec le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) et avec le support technique d'EVEA et Gingko 21. Ce guide s'adresse à toute entreprise qui souhaite initier une démarche d'éco-conception en « mode projet » (étapes clés, outils et fiches pratiques illustrées).

**Lien de la plateforme :**

<http://ecoconception.oree.org/>

**Lien vers le guide :**

<http://ecoconception.oree.org/guides.html>



et clusters, l'enseignement supérieur, les laboratoires et les institutionnels.

**Site internet :** [www.avnir.org/](http://www.avnir.org/)



\*Le centre de développement des éco-entreprises ou CD2E est un organisme d'animation sectorielle créé dans le domaine des éco-entreprises dans le Nord-Pas-de-Calais.

# Le Pôle national Eco-conception et Management du Cycle de Vie

Le Pôle Eco-conception & Management du Cycle de Vie est le **centre de ressources national sur les meilleures pratiques en développement de produits intégrant, l'environnement, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et l'économie circulaire** soutenu par l'ADEME.

## Etude sur la rentabilité de l'éco-conception

L'éco-conception est une pratique de plus en plus répandue dans les entreprises. Mais une question fondamentale subsiste et pour laquelle nous n'avons pas de réponse précise, jusqu'à ce jour : **l'éco-conception est-elle rentable ?**

S'il est généralement perçu que la protection de l'environnement se fait au détriment de la rentabilité de l'entreprise, ce n'est pas le cas avec l'éco-conception.

- **La marge bénéficiaire des produits éco-conçus est supérieure**

comparativement à celle des produits conventionnels.

- **Pour 96 % des répondants, l'éco-conception a un effet positif ou neutre sur les profits** de l'entreprise.
- Pour une grande majorité d'entreprises, **la démarche d'éco-conception a engendré d'autres retombées positives.**
- Grâce à leur démarche d'éco-conception, les entreprises ont réussi à **améliorer en moyenne deux aspects fonctionnels du produit**, par exemple, la contribution du produit à l'amélioration de la qualité de vie.
- etc.

Ainsi, du point de vue de la société, **l'éco-conception est une solution gagnant-gagnant**, car elle engendre des gains environnementaux, bénéfiques pour tous, sans impact négatif sur la rentabilité.

**Site internet :** [www.eco-conception.fr](http://www.eco-conception.fr)

### Pour en savoir plus

-Site internet : <http://www.eco-conception.fr/>

-Pour demander une copie : [contact@eco-conception.fr](mailto:contact@eco-conception.fr)

-Pour la synthèse : <http://www.eco-conception.fr/ressources/fonds-documentaire/etudes-et-recherche/4-recherche/resume-etude-la-profitabilite-de-leco-conception--une-analyse-economique.html>



# APEDEC, l'Association des Professionnels de l'Ecodesign et de l'Eco-conception

**APEDEC, est un fab lab pour l'éco-conception à destination des professionnels de l'ecodesign et de l'éco-conception.**

Ouvert depuis février 2014 sur le site industriel de Mozinor à Montreuil, l'ecodesign fab lab est un **atelier partagé permettant à tout un chacun de prototyper voire de fabriquer des objets éco-conçus**, constitués en majorité de matériaux récupérés sur le site lui-même.

L'APEDEC développe plusieurs actions autour de la fabrication traditionnelle et numérique :

- **accueil de particuliers débutants ou confirmés,**
- **cours participatifs** pour les universités et écoles d'ingénieurs,

- **master class** : mise en avant et accompagnement de jeunes talents designers,
- **fabrique de quartier** : sous-traitance de projets en usinage numérique ou traditionnel,
- **team building et comaking** : développement du design thinking pour les PME,
- **valorisation par l'upcycling de déchets d'activité économique,**
- **événements autour de l'économie circulaire et de l'ecodesign.**

**Site internet** : [www.apedec.org](http://www.apedec.org)



## Association française de normalisation

**Management environnemental - Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception**

L'association française de normalisation (AFNOR) **est l'organisme officiel français de normalisation. AFNOR édite la collection des normes NF.**

L'AFNOR a publié un guide pratique en 2013 sur la mise en place d'une démarche d'éco-conception.

L'éco-conception, les méthodes, les outils, font tous référence à des normes internationales ISO 14040 et ISO 14044. **Les PME françaises ont souhaité publier un document très pratique pour vulgariser le concept et expliquer la méthode.** La norme NF X 30-264, prenant effet au 2 février 2013, **fournit des lignes**

**directrices pour tout type d'entreprise, quelle que soit sa taille, et en particulier les TPE et les PME qui souhaitent initier** une démarche d'éco-conception. Elle propose une méthodologie pragmatique de mise en place d'une démarche d'éco-conception et permet notamment une appropriation (démarche, acteurs, outils ...) de l'éco-conception au sein de l'entreprise.

**Site internet** : <http://www.afnor.org/>



# Centre Technique des Industries de la Mécanique (CETIM)

Le secteur de la Mécanique est engagé depuis de nombreuses années sur le thème de l'éco-conception. Le CETIM, la Fédération des Industries de la Mécanique (FIM), ses syndicats professionnels et l'Union de la Normalisation de la Mécanique (UNM), ont collaboré pour faire de cette thématique une opportunité de développement pour les fabricants de produits, à travers de nombreux projets de R&D.

Aujourd'hui, **bon nombre d'outils sont disponibles, parmi lesquels certains difficilement utilisables dans une TPE-PME. C'est pourquoi il convient avant de se lancer dans une telle démarche de bien clarifier les objectifs recherchés.** Cela permettra de choisir ceux qui garantiront la réussite du projet et l'adhésion des équipes. Le CETIM a développé des outils dédiés aux PME pour leur permettre une appropriation adaptée et progressive. Il convient de citer la **méthode d'éco-conception des produits de la Mécanique, reconnue au plan international (CEN/TS 16524, reprise en norme française sous la référence NF E 01-005) et l'outil ATEP qui permettent une intégration réaliste et pragmatique de l'environnement.** Le chef de projet peut ainsi structurer son développement en conservant ses habitudes tout en

intégrant la "dimension environnementale". En complément, ces outils conduisent à voir les produits avec un autre angle de vue, ce qui permet de faire émerger des concepts novateurs.

Enfin, les BE éprouvent des difficultés pour évaluer leurs choix de conception en regard des enjeux environnementaux. Pour cela, **le CETIM a développé des données sur les matériaux, procédés, ...** Les concepteurs sont ainsi en mesure de comparer diverses solutions techniques pour déterminer celle présentant le moindre impact. Il ne reste plus qu'à intégrer les autres critères (coût, performance, ...) pour trouver le meilleur compromis.

Ces données seront publiées par AFNOR sous la forme FD E 01-008 fin 2014.

**Site internet :** [www.cetim.fr](http://www.cetim.fr)

**Contact :** [sqr@cetim.fr](mailto:sqr@cetim.fr)





## C. Nos fédérations en action

Parmi les adhérents de la CGPME, certaines fédérations témoignent de leur engagement à **la diffusion de l'éco-conception**.

## Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est une **organisation patronale qui défend les intérêts des entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France**. Ce secteur représente 110.000 entreprises et 405.000 salariés. Le CNPA représente les chefs d'entreprises, des grands groupes aux très petites entreprises.

Le CNPA développe **un pôle d'études sur les déchets de l'automobile**. La **fédération cherche à généraliser la dépollution et la récupération systématique des produits polluants issus des automobiles**. Le CNPA développe également, avec le Groupement National Formation Automobile (GNFA) **une formation à la gestion de l'environnement dans l'après-vente automobile, et travaille à la mise en place du management de**

**l'environnement (plan environnement Entreprise certification ISO 14000) pour les professionnels de l'automobile**.

Plus spécialement, dans le secteur des recycleurs d'automobile, la branche Recycleurs du CNPA **propose un kit de communication (affiches, dépliant, carte postale) sur les pièces de réemploi**. La pièce de réemploi est une pièce détachée d'occasion qui peut être utilisée dans le cadre de réparations sur un véhicule endommagé ou de l'entretien courant d'un véhicule. **La réutilisation est la forme de recyclage la plus vertueuse pour l'environnement**. La pièce de réemploi permet de limiter les émissions de CO2 dégagées par la production de pièces neuves.

**Site internet :** [www.cnpa.fr](http://www.cnpa.fr)



## Profluid (membre de la FIM)

**PROFLUID, association française des pompes et agitateurs, des compresseurs et de la robinetterie** regroupe une centaine de sociétés présentes sur le territoire français à travers une petite centaine d'implantations industrielles et emploie environ 15 000 personnes.

Les adhérents de PROFLUID sont à la fois des PME (une trentaine), des ETI et des groupes internationaux. Pour tous les produits couverts, pompes et agitateurs, compresseurs et robinetterie, **l'éco-conception est une nécessité pour répondre aux demandes des clients sur l'empreinte environnementale des produits** (notamment dans le secteur du bâtiment) mais aussi pour anticiper les exigences de la Directive éco-conception ou encore pour préparer la mise en œuvre de la « responsabilité élargie du producteur ».

Afin d'aider les PME du secteur à répondre à ces défis, la profession est engagée depuis de nombreuses années dans **une démarche d'éco-conception des produits qui s'est concrétisée par plusieurs réalisations** telles que :

- **l'élaboration d'une méthode d'éco-conception avec le CETIM** (Centre Technique des Industries Mécaniques) et l'UNM (Union de Normalisation de la Mécanique), portée au niveau européen par un comité de normalisation, le CENTC 406, présidé par un adhérent de PROFLUID. Cette action s'est concrétisée par la diffusion de la norme CEN/TS16524 ;
- **la mise en place volontaire d'un Label énergétique européen sur les circulateurs de chauffage.** Cette action s'est concrétisée par le développement de la part de marché des produits « classe A »

passant de 5% en 2006 à plus de 40% avant l'arrivée d'un Règlement européen imposant le niveau « label A » au 1er janvier 2013 ;

- **la participation à la démarche d'éco-conception de la Commission Européenne** avec la Directive « Ecodesign » ou « ERP » 2009/125/CE ;
- 6. **la rédaction de normes**, réalisation d'études statistiques au sein de nos comités européens EUROPUMP, CEIR et PNEURO (respectivement pour les pompes, robinetterie et compresseurs) ;
- 7. **la présidence par PROFLUID d'un groupe de coordination transverse au sein de l'AFNOR** ayant pour but d'aider toutes les professions concernées par cette Directive ;
- 8. **la participation active aux études préparatoires spécifiques à nos produits** sur les pompes, la robinetterie et les compresseurs ;
- 9. **la diffusion des connaissances en éco-conception et affichage environnemental au sein de la profession et en particulier auprès des PME** à travers des conférences, rédaction de guide et documents, réunion de travail ;
- 10. **la rédaction de FDES (Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires)** pour la robinetterie au sein de la commission professionnelle du CETIM.

Les industriels, adhérent de Profluid, **déclinent au niveau de leurs bureaux d'études les méthodologies mises au point collectivement.**



**Site internet :** [www.profluid.org](http://www.profluid.org)

# Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC)

La **Fédération des entreprises du Recyclage** rassemble plus de 1300 sites adhérents, professionnels du recyclage et de la valorisation. Ses différentes actions vont de la promotion du recyclage et de ses métiers, à la représentation, l'information et l'accompagnement des adhérents.

**L'éco-conception est une étape importante de l'économie circulaire car elle impacte l'ensemble du cycle de vie du produit** : de sa conception à sa fin de vie. Pour les professionnels du recyclage, ce sujet est important. En effet, s'il s'agit avant tout de prévention (allongement du cycle de vie, réparabilité, etc..), **cela impacte directement les recycleurs qui doivent, au bout de la chaîne, traiter le déchet en le valorisant au maximum. Aussi, la manière dont est conçu un produit concerne aussi les industriels qui sont en charge de sa fin de vie.**

Ce sujet est abordé dans le **livre blanc réalisé en juin 2014 par FEDEREC, la fédération des entreprises du recyclage**. Au-delà de la recyclabilité des produits en fin de vie, FEDEREC rappelle l'importance d'analyser **la possibilité d'intégrer des matières recyclées dès l'étape de conception des produits** (proposition n°2 du Livre Blanc : Economie Circulaire, la vision des professionnels du recyclage). Augmenter le taux d'utilisation de matières recyclées est un des facteurs clés du recyclage et de l'économie circulaire.

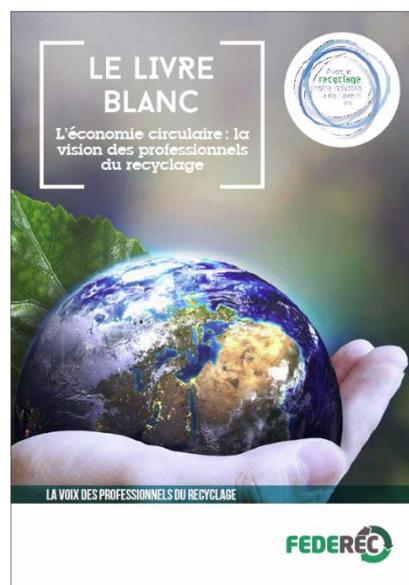


Les recycleurs peuvent apporter conseils et expertises sur la conception du produit sur deux principaux aspects :

- **Recyclabilité** : les entreprises du recyclage connaissent les éléments perturbateurs de tri et les refus de tri, ils peuvent donc travailler de concert avec les producteurs pour réduire cette fraction à son minimum.
- **Intégration de matières recyclées** : les entreprises du recyclage sont capables de produire une matière première de qualité à partir de déchets sur la base d'un cahier des charges répondant aux besoins des industriels producteurs.

Aussi, les dialogues entre recycleurs et producteurs doivent être facilités.

**Site internet** : [www.federec.org](http://www.federec.org)



# Fédération de la Plasturgie et des Composites

**La fédération de la plasturgie et des composites est une organisation représentative du secteur de la transformation des matières plastiques** avec 3.800 entreprises et 136.000 salariés issus principalement de PME.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites, par l'intermédiaire de son centre de formation en apprentissage (CIRFAP) et de son Plastic Ecodesign Center (PEDC), en partenariat avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (licence pro) et l'Université de Bourgogne (master), **ont créé et mis en place des formations supérieures en apprentissage alliant compétence en plasturgie et éco-conception.**

En 2008, le cabinet KPMG, mandaté par le CIRFAP, a réalisé une étude de marché sur les besoins en éco-conception des industriels de la plasturgie en interrogeant 26 experts et en contactant plus de 85 entreprises. En 2009, les résultats de cette étude révèlent **le besoin de création de formations supérieures en apprentissage alliant compétences en plasturgie et en éco-conception**

Après validation des différentes commissions universitaires et l'habilitation du Ministère de l'Education, la 1ère rentrée du master a lieu en septembre 2012, alors que la licence pro est lancée à la rentrée 2013.

La licence pro et le master « Éco-conception et matières plastiques » sont des formations professionnalisantes, en alternance, pour lesquelles l'étudiant a un statut d'apprenti. Le but de ces formations est d'allier les savoir-faire de la plasturgie à la pratique de l'éco-conception :

- **Éco-conception** : connaissance et mise en œuvre des méthodes et outils d'éco-conception et d'analyse de cycle de vie, choix des matériaux, fin de vie des matériaux : durabilité, modes de vieillissement, techniques et filières de valorisation....
- **Matières plastiques** : structures, propriétés, analyses et caractérisations des polymères, procédés industriels, techniques de transformation, conception, modélisation ...

Depuis qu'elles ont été lancées, ces formations ont été suivies par 34 apprentis qui ont été accueillis par des entreprises couvrant des secteurs de la plasturgie très divers (automobile, BTP, médical, emballages...) telles que FAURECIA, CGL PACK, NICOLL, ROVIPHARM, TUPPERWARE, A RAYMOND....

**Site internet** : [www.laplasturgie.fr](http://www.laplasturgie.fr)

FÉDÉRATION DE LA PLASTURGIE  
ET DES COMPOSITES



# Fédération Professionnelle des entreprises du Sport et des loisirs (FPS)

**La FPS - Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs - représente les entreprises spécialisées dans la fabrication et le commerce des articles de sport, le commerce de cycles et les services associés.**

Elle rassemble plus de 1 320 entreprises exploitant 2 760 établissements qui emploient 55 000 salariés et réalisent 7,6 milliards d'euro de chiffre d'affaires. La FPS représente officiellement le secteur spécialisé sport, ses grandes enseignes, ses marques et ses commerces auprès des Pouvoirs Publics, des médias, des institutions, des partenaires et organismes sociaux, des centres de formation et techniques. A ce titre, elle négocie et signe les conventions collectives du secteur.

**Depuis 2011, la FPS est signataire d'une convention « Sport et Environnement » avec le ministère des Sports et de l'Environnement** qui matérialise son engagement en faveur du développement durable. **La FPS a notamment** rédigé le premier guide du

**magasin éco-responsable (2008) et animé le G10 de la plateforme d'affichage environnemental de l'ADEME, qui a permis l'élaboration de 7 référentiels produits.** A travers sa commission RSE, qui regroupe les responsables développement durable des professionnels du secteur, **la FPS propose et formule des recommandations à l'attention de ses adhérents : un code de conduite sectoriel, régissant les relations entreprises/sous-traitants, a été rédigé en 2014.** Elle organise également des événements qui permettent le travail collectif et l'échange de bonnes pratiques (conférence RSE du 4 juin 2014 à Lyon).

**Elle valorise les initiatives innovantes (éco-conception notamment) et distingue les démarches les plus engagées en matière de développement durable à travers un prix « sport et environnement » dont la première édition aura lieu à la rentrée 2015.**

**Site internet :**

[www.entreprisesdusport.com](http://www.entreprisesdusport.com)



# Fédération des industries électriques, électroniques et de Communication (FIEEC)

La FIEEC est une fédération de l'industrie qui rassemble 26 syndicats professionnels dans les secteurs de l'électricité, de l'électronique et du numérique (biens de consommation, biens intermédiaires et biens d'équipement). Les secteurs qu'elle représente regroupent près de 3 000 entreprises (dont 87% de PME et d'ETI), emploient 420 000 salariés et réalisent plus de 98 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le territoire national dont 40% à l'export.

**Les caractéristiques environnementales des produits sont parties intégrantes des préoccupations des producteurs d'équipements électriques et électroniques depuis près de vingt ans.**

Dès 1996, un groupe de travail d'industriels est constitué au sein de la FIEEC, avec le support de l'ADEME. Il donnera naissance en 1998 au logiciel EIME et la base de données associée. **Le logiciel EIME permet la modélisation de l'empreinte environnementale multicritères, sur l'ensemble du cycle de vie des produits électriques et électroniques et donc la quantification de leurs impacts environnementaux.** Il est aujourd'hui développé et maintenu par Bureau Veritas CODDE. Cet outil est utilisé par de nombreuses entreprises

pour leur démarche d'éco-conception ou d'évaluation d'impacts environnementaux.

En 2009, capitalisant sur leur savoir-faire en éco-conception, **les professions du domaine électrique et électronique ont créé le programme international de référence PEP ecopassport® pour déclarer les impacts environnementaux des produits électriques, électroniques et de génie climatique.** Basées sur les référentiels internationaux de déclarations environnementales (ISO 14025) et d'analyse de cycle de vie (série des normes ISO 14040) les plus exigeantes, **les données ainsi communiquées permettent de répondre aux besoins des marchés à plusieurs niveaux : répondre aux exigences réglementaires et normatives françaises et européennes ; qualifier les produits que les prescripteurs intègrent dans les systèmes (bâtiments, infrastructures ou systèmes industriels) ou encore mettre en œuvre des démarches d'éco-conception, tant à l'échelle des équipements en tant que tels que des systèmes dans lesquels ces derniers s'intègrent.**

**Site internet :** [www.fieec.fr](http://www.fieec.fr)



# Conclusion

*La diffusion de la démarche d'éco-conception se heurte à certains obstacles, comme la méconnaissance de certains enjeux, la perception d'une antithèse entre la compétitivité d'une entreprise et la protection de l'environnement, le manque de savoir-faire...*

*Pourtant, au contraire, l'éco-conception est une opportunité pour faire converger les priorités des acteurs industriels économiques et l'évolution de l'ensemble de la société vers un développement durable. Au-delà de l'objectif de réduction des impacts environnementaux des produits, une démarche d'éco-conception peut devenir un élément stratégique d'une entreprise ; elle permet d'anticiper et de respecter les réglementations environnementales, d'avoir un argument concurrentiel et de transformer des obstacles en opportunités.*

*Fondée sur la prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie des produits ou des services, l'éco-conception est possible quelle que soit la taille de l'entreprise. De nombreuses TPE/PME se sont déjà lancées dans l'éco-conception de leurs produits ou de leurs services, à l'image des témoignages que nous avons réunis dans ce guide.*

*De nombreux accompagnements sont disponibles. L'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) soutient techniquement et financièrement des projets, et de nombreuses associations et organisations (BPI, association Orée...) encouragent les entreprises à développer une démarche d'éco-conception. Enfin, les fédérations professionnelles permettent d'allier une formation et une sensibilisation à l'éco-conception en tenant compte des spécificités de leur secteur professionnel.*

**Guillaume de Bodard**

Président de la Commission Environnement et Développement Durable de la

**Elaboration, rédaction, mise en page :** Sébastien Faure

**Relecture et supervision :** Sandrine Bourgogne

**Remerciements :**

**- Entreprises**

Sylvie Casenave-Péré (Posson Packaging)

Thomas Wack (Renz)

Nicolas Guillot (Savoie)

Benjamin Baruteaud (T3L Group)

Bruno Rost (Worldcast systems)

Renaud Antoine (Servinox)

Christophe Bonnin (Les charpentiers de l'Atlantique)

Christelle Vacher (Bourgeois)

Laurent Prat (Securlite)

Philippe François (François-Tourisme-Consultants)

**- Acteurs institutionnels**

Myriam Puaut (ADEME)

Jean-Paul Ventère (MEDDE)

Anne Guillou (MEDDE)

Didier Havette (Bpifrance)

Jan-Erik Starlander (CCI France)

**- Acteurs privés**

Alice Sarran (Orée)

Alice Salaman (AvniR)

Samuel Mayer (Pôle Eco-conception et Management du Cycle de Vie)

Philippe Schiesser (APEDEC)

Hervé Ross Carre (AFNOR)

Lionel Meleton (Cetim)

**- Fédérations**

Dorothee Decrop (CNPA)

Laure Helard (Profluid)

Nora Megder (FEDEREC)

Marc Madec (Fédération de la Plasturgie et des Composites)

Jean-Philippe Frey (FPS)

Florence Monier (FIEEC)



**CGPME**

**Contacts**

Sandrine Bourgogne  
sbourgogne@cgpme.fr

Florian Masseube  
fmasseube@cgpme.fr

Sébastien Faure  
sfaure@cgpme.fr

10 Terrasse Bellini  
92800 Puteaux  
01 47 62 73 73

réf. ADEME : 8386